LE MAGAZINE DES CANDIDATS AUX CONCOURS ET ENSEIGNANTS STAGIAIRES

9 782000 001423
Réf. CANOPÉ W0009034

Vocation Enseignant.fr

Donner du sens aux apprentissages

Un rôle partagé avec les CPE

avec hachette ÉDUCATION

DEVENIR ENSEIGNANT EN 2018-2019

LES DIFFÉRENTS STATUTS ET MODES D'ACCÈS POUR ENSEIGNER

- TITULAIRE, CONTRACTUEL
- AVEC OU SANS CONCOURS
- DANS LE PUBLIC OU LE PRIVÉ

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT

- MIEUX COMMUNIQUER AVEC LES PARENTS
- AFFECTATION, MUTATION : LE MODE D'EMPLOI
- DÉMYTHIFIER L'INSPECTION, ET S'Y PRÉPARER

MAGAZINE OFFERT EN PARTENARIAT AVEC GMF

COMMENT NE PAS ÊTRE UN PROF IDÉAL, ET ÉVITER LE BURN OUT !

LES SOLUTIONS D'EMMANUELLE PIQUET

LES 12 CONSEILS POUR RÉUSSIR SON MÉMOIRE

AVEC JEAN-LOUIS AUDUC

Vocation Service public.fr

mgen

GROUPE VYV

www.antigel.agency - 01298 - Février 2018 - © GettyImages - Réf.: PUBLIDEVISSOLSP_0218

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

UNE MUTUELLE QUI CONNAÎT BIEN MON MÉTIER ÇA CHANGE LA VIE

SOLUTIONS SANTÉ PRÉVOYANCE MGEN

MGEN propose des couvertures Santé et Prévoyance qui s'adaptent parfaitement à votre métier, à votre vie et à votre budget. **Une mutuelle aussi proche de vous, ça change vraiment la vie !**

LES SOLUTIONS SANTÉ PRÉVOYANCE MGEN : POURQUOI ÇA CHANGE LA VIE ?

Ça change la vie parce qu'on est toujours mieux compris et conseillé par une mutuelle qui parle le même langage. MGEN, ce sont des conseillers experts de votre univers professionnel, dans lequel eux aussi évoluent au quotidien. Et ce depuis 70 ans.

Ce sont également des collègues militants issus de votre milieu professionnel qui mettent en œuvre les orientations stratégiques de la mutuelle aux niveaux local et national.

Ça change la vie parce qu'en plus de protéger votre santé, MGEN intègre dans ses offres des services et des Actions sociales et solidaires pour répondre aux imprévus de votre vie professionnelle et privée.

CHOISISSEZ L'OFFRE QUI VOUS RESSEMBLE

Avec les Solutions Santé Prévoyance MGEN, vous protégez plus que votre santé : accès à une santé équitable, aux meilleurs soins au meilleur prix, ainsi qu'à des garanties de prévoyance pour faire face en cas d'arrêt de travail par exemple…

Réalisez un devis sur **mgen.fr**
Venez nous rencontrer dans votre section départementale ou contactez-nous au : 3676 Service gratuit + prix appel

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité. Sises ; 3 square Max Hymans 75748 PARIS CEDEX 15. Document à caractère publicitaire. Les conditions de garanties figurent au sein des statuts et règlements mutualistes MGEN et de la notice d'information du contrat d'assurance assistance à domicile MGEN/IMA Assurances. Document non contractuel.

Sommaire

COMMENT NE PAS ÊTRE UN PROF IDÉAL ET ÉVITER LE BURN OUT !
Les solutions d'Emmanuelle Piquet, psychopraticienne 4

DONNER DU SENS AUX APPRENTISSAGES, UN RÔLE PARTAGÉ AVEC LES CPE
« Préparer le concours de CPE » 8

ENSEIGNEMENT PUBLIC ET PRIVÉ : HISTOIRE D'UNE RELATION TUMULTUEUSE
« Les politiques de l'éducation en France » .. 10

DEVENIR ENSEIGNANT en 2018/2019 12
Titulaire, contractuel, avec ou sans Master, avec ou sans concours, les différents statuts et mode d'accès pour enseigner dans le public ou le privé

LES 10 RÈGLES D'OR POUR RÉUSSIR SON CONCOURS 16

LES 12 CONSEILS POUR RÉUSSIR SON MÉMOIRE DE MASTER
Avec Jean-Louis Auduc 18

AFFECTATION, MUTATION, LE MODE D'EMPLOI
Modalités pratiques, selon votre profil et vos objectifs 20

MIEUX COMMUNIQUER AVEC LES PARENTS
Lever les incompréhensions et construire une relation de confiance réciproque 22

LA BOÎTE À OUTILS DU CANDIDAT AUX CONCOURS ET DU NOUVEL ENSEIGNANT
Notre sélection des sites pour s'informer, partager, progresser 26

DÉMYTHIFIER L'INSPECTION ET S'Y PRÉPARER
Comment ça se passe ?
Que faut-il faire ou... ne pas faire ? 29

Vocation Enseignant.fr

Réussir son parcours, développer ses qualités relationnelles

Les enseignants doivent faire face à des situations relationnelles parfois problématiques : classes démobilisées, élèves perturbateurs, harcelés, en échec, parents agressifs... Comment se libérer de la pression, sortir de la souffrance relationnelle, (re)trouver à la fois de la souplesse, de l'autorité et de la liberté, et réussir à faire ce métier sans se sacrifier ? Emmanuelle Piquet, psychopraticienne, vous apporte des solutions avec humour et empathie.

À l'Éducation nationale, deux statuts coexistent : selon qu'il a obtenu un concours ou non, un enseignant est titulaire ou contractuel. La « masterisation » de la formation a rendu plus difficile l'accès aux concours, mais des voies différentes permettent de donner leur chance à ceux qui n'ont pas les diplômes requis. Le point sur les différents moyens de devenir professeur dans l'enseignement primaire ou secondaire, général, professionnel, technologique ou agricole, public ou privé.

Où serez-vous nommé ? Si vous souhaitez changer, quand pourrez-vous demander une mutation ? À ces questions, il n'y a pas une seule mais plusieurs réponses. Les modalités sont en effet différentes selon que vous enseignez dans le premier ou le second degré, dans le public ou le privé, avec le statut de titulaire ou de contractuel. Les modalités pratiques, selon votre profil et vos objectifs.

De maître, d'évaluateur de vos élèves, vous devenez, le temps de l'inspection, celui qui est observé, jugé, félicité et parfois critiqué. Tout d'abord, il faut savoir raison garder. L'inspection est un des instants forts du métier. Pour beaucoup d'enseignants, c'est un mauvais moment à passer. Il convient néanmoins de ne pas se laisser infantiliser et d'aborder cette « épreuve » d'une façon sereine et professionnelle.
Les conseils pour vous y préparer, extraits du livre « Professeur des écoles débutant - La classe : mode d'emploi », édité chez Hachette Éducation.

Suivez l'actualité des métiers de l'éducation : facebook.com/VocationEnseignant/

Retrouvez tous nos dossiers sur le site : www.vocationenseignant.fr

Vocation Enseignant est un numéro spécial du magazine **Vocation Service Public** © Dépôt légal n°6 Février 2018 - **ISSN 2267-277 X**

IMPRIM'VERT

Directeur de la publication et Éditeur : Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr - **Direction artistique** : B20 Design - scob.o@wanadoo.fr
Publicité, opérations spéciales, annonces de recrutement : Tél. 09 52 31 16 53 - pub@gvsp.fr - **Impression :** SIEP - 77590 Bois le Roi
GVSP : Sarl de presse au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169 - **Siège social et Rédaction :** 53, rue Saint-Merry - 77300 Fontainebleau
Rédaction : Olivier Davon, Florence Leclair, Pierre Rémond - **Remerciements :** Jean-Louis Auduc, Emmanuelle Piquet, Réseau Canopé, Réseau national des ESPE - **Photos :** DR, Fotolia, iStock, 123rf, Pixabay - **Page Facebook** : facebook.com/VocationEnseignant/

Comment ne pas être un prof idéal et éviter le burn-out !

Les enseignants doivent faire face à des situations relationnelles parfois problématiques : classes démobilisées, élèves perturbateurs, harcelés, en échec, parents agressifs… Comment se libérer de la pression, sortir de la souffrance relationnelle, (re)trouver à la fois de la souplesse, de l'autorité et de la liberté, et réussir à faire ce métier sans se sacrifier ?
Dans son livre ***Comment ne pas être un prof idéal*** (Payot, janvier 2018), Emmanuelle Piquet vous apporte des solutions avec humour et empathie.

« C'est le décalage entre les efforts, le but idéal de l'enseignant et le résultat de ces efforts qui vont progressivement mener à l'état final qu'est le burn-out. »

Emmanuelle Piquet est psychopraticienne et fondatrice des centres Chagrin Scolaire. Elle intervient dans de nombreux établissements scolaires et forme des professionnels aux principes et outils de l'École de Palo Alto, dont elle est l'une des spécialistes en Europe.

CES INJONCTIONS QUI PARALYSENT

Présentes dans votre esprit avant même que vous ne commenciez à enseigner, elles peuvent vous paralyser assez vite au quotidien avec vos classes parce qu'elles génèrent immanquablement une **impossibilité d'y répondre correctement.**

Car soit, en bon élève, vous tentez de vous y conformer et vous n'y parvenez pas (il s'agit en effet pour leur grande majorité d'objectifs totalement illusoires) : vous vous envoyez alors le désagréable message que vous n'êtes pas un bon enseignant. Soit, lucide, vous prenez la décision de ne même pas essayer et on vous renverra le message que vous n'êtes pas un bon enseignant. **Dans les deux cas, vous êtes perdants.**

Savoir déceler ces injonctions paradoxales et les mettre à jour face à ceux qui vous les envoient (et aussi face à vous-même) peut être **extrêmement apaisant pour tout le monde.**

Ce qui n'est pas rien car il est impossible d'exercer ce difficile métier sans un minimum de sérénité.

Le pragmatisme de l'École de Palo Alto est à l'œuvre dans ce livre et vous donne des pistes pour **prendre des virages à 180°** par rapport à ce que vous avez déjà mis en œuvre sans succès dans un certain nombre de situations délicates. Il ne s'agit pas du tout d'un livre mode d'emploi, mais de vignettes commentées issues de situations réelles qui peuvent vous amener à réfléchir en dehors des sentiers battus pour retrouver un peu d'oxygène, notamment au début de votre parcours professionnel.

Voici quelques-unes de ces injonctions paralysantes et l'histoire d'Alysée…

« CHAQUE ÉLÈVE EST DIFFÉRENT, À VOUS DE VOUS Y ADAPTER »

Ah oui ?
À moins de transformer la classe en une série de mini-cours particuliers (ce qui vous transformera rapidement en marsupilami hystérique), la tâche est impossible. Les enfants différents sont légion et on peut même dire qu'il y en a de plus en plus puisque les diagnostics tombent de tous les côtés, toujours plus enfermants et paralysants, toujours moins psycho-dégradables. Comment s'adapter aux trois dyspraxiques du fond qui ont besoin de beaucoup plus de temps, aux quatre hyperactifs qui se jettent régulièrement par terre, aux trois hypersensibles dont on ne sait pas quand ils vont se mettre à pleurer, aux deux troublés de l'organisation qui ont encore oublié leur cahier et aux quinze non diagnostiqués (pour l'instant) dont les parents nous reprochent qu'ils sont un peu mis de côté ?

Un prof ne peut pas s'adapter à tous et à chacun ; il peut prendre en considération les difficultés des uns et des autres en leur proposant des solutions à mettre eux-mêmes en place avec leurs parents, mais insérer de l'hyperpersonnalisé dans le collectif est très souvent voué à l'échec.

« JE DOIS ME FAIRE RESPECTER »

Et avoir une classe silencieuse, obéissante aux consignes, en apprentissage, calme. Bref, sous contrôle.
Ah oui ?
Ce qui signifie donc que dès qu'un enfant ou un adolescent, très sensible à cette auto-injonction très adulte, va tenter de la faire exploser, vous allez en conclure que vous n'êtes pas respectable. Et vous mettre à exiger encore

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

HISTOIRE D'ÉLÈVE : ALYSÉE ET L'ORAL

Un virage à 180°, c'est ce qu'a courageusement pris Benjamin, professeur en lycée, dont une des élèves, Alysée, refuse catégoriquement de passer à l'oral. Dans un souci d'équité, et après lui avoir laissé le temps de chercher des solutions, il la sanctionne par les notes. Mais il constate qu'Alysée est de plus en plus recroquevillée, de plus en plus en souffrance et, lors d'une séance de supervision de pratique avec l'auteur, se demande comment l'aider.

« Depuis que je lui ai mis zéro, la relation entre nous est complètement dégradée, elle fuit mon regard, elle est moins appliquée à l'écrit et elle refuse toujours de passer à l'oral. Et surtout, depuis un mois, elle est très souvent absente ou à l'infirmerie.

– Elle a exactement le même comportement dans toutes les matières ?

– Oui, absolument identique avec tous mes collègues. Certains laissent passer, d'autres mettent zéro comme moi… J'ai peut-être eu tort ; en tout cas, je ne l'ai pas aidée, c'est sûr, ni par rapport au fait de passer à l'oral, ni de façon générale sur ses apprentissages… Et puis je suis inquiet parce que les quelques fois où un de mes élèves a commencé à être très absent psychiquement puis physiquement, ça s'est terminé en phobie scolaire. Là, je me sentirais

plus de respect de votre classe et en particulier des plus ingérables, vous mettant ainsi encore plus en danger relationnel puisqu'il y a fort à parier que ces derniers mettent tout en œuvre pour échapper au contrôle.

Faire preuve de souplesse et montrer que son éventuelle désobéissance ne suscite aucune émotion chez nous, et certainement pas l'envie de le mater, peut clairement désarçonner le plus rebelle de vos élèves.

« JE DOIS ME FAIRE APPRÉCIER »

C'est également une auto-injonction que les élèves pressentent intensément et dont ils vont parfois abuser pour obtenir de votre part un certain nombre de dérogations, de possibilités, de délais en tous genres, en jouant sur votre envie que la relation reste bonne. Ces mêmes élèves vous reprocheront vos indulgences ensuite (considérant selon le mot en vogue que vous êtes une victime) ou le fait qu'excédé au bout d'un moment, vous soyez beaucoup moins conciliant.
Encore une fois, quoi qu'il en soit, vous êtes perdant.

« JE NE DOIS LAISSER AUCUN ÉLÈVE SUR LE BORD DE LA ROUTE »

Petite sœur de l'injonction « Chaque élève est différent, à vous de vous y adapter », elle peut créer beaucoup de frustration et d'épuisement chez des enseignants qui certaines fois, évidemment, n'y parviennent pas.
Alors qu'ils ont le sentiment d'avoir mis en œuvre beaucoup de choses : aménagements adaptés, barèmes spécifiques, accompagnements individualisés, séances individuelles et parentales de remotivation. En vain, parfois.

C'est que lorsque l'on est victime de cette injonction, on oublie souvent le désir propre de l'élève, n'écoutant que celui de l'Institution, voire de la société, fait de bonnes intentions et d'objectifs partagés par tous, mais pas par l'élève lui-même. Réfléchir à des moyens de le responsabiliser vraiment par rapport aux différentes voies qui s'offrent à lui, sans vouloir en privilégier une, est souvent très porteur d'apaisement.

« JE DOIS FAIRE EN SORTE QU'IL N'Y AIT PAS DE VIOLENCE »

Une des injonctions les plus modernes envoyées à l'Institution et de façon plus incarnée aux enseignants, par les parents notamment, est celle d'une école, d'un collège, d'un lycée sans violence.

C'est encore une fois une illusion, les établissements sans violence n'existant pas.
Encore une fois, pour certains élèves, leaders d'opinion, le fait même que cette violence vous heurte ou vous atteigne n'aura malheureusement qu'un effet démultiplicateur.

Les leçons de morale, punitions, discours moralisateurs n'ayant souvent aucun impact, le virage à 180° consiste à aider les enfants en souffrance, victimes de violence, à mettre en œuvre des parades pour que le harcèlement s'arrête. En étant à côté d'eux, pas entre eux et le monde.

Vuibert N°1 des CONCOURS

Préparation complète

978-2-311-20400-1
432 p. • **24,90 €**

Entraînement

978-2-311-20441-4
464 p. • **23,90 €**

Tout pour réussir les épreuves orales

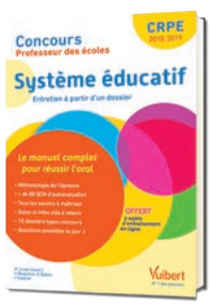

978-2-311-20479-7
256 p. • **20,90 €**

978-2-311-20478-0
256 p. • **19,90 €**

www.Vuibert.fr

vraiment coupable si ça arrive et j'ai franchement un mauvais pressentiment.

– Je comprends et tu as raison, les phobies scolaires présentent souvent ces signes avant-coureurs. C'est une situation difficile parce qu'évidemment, tu as été tout à fait patient et compréhensif, tu l'as prévenue, tu as tenu ton engagement… Il y a une seule chose peut-être que tu n'as pas faite au préalable, c'est de lui demander de quoi elle a peur exactement. Enfin, pour être parfaitement précise, je pense qu'il faudrait lui poser de cette façon-là : « *Que pourrait-il arriver de si épouvantable si tu passais à l'oral ?* »

– Franchement, pas grand-chose. Même si elle se plante, le simple fait qu'elle ait eu le courage de s'exprimer en public lui vaudra des encouragements de ma part et de celle de mes collègues.

– Oui, de la part des enseignants sans aucun doute. Pour le reste de l'assemblée, on ne sait pas. Les peurs adolescentes, notamment relationnelles — et dans le cas d'Alysée, j'ai l'intuition qu'il s'agit bien de ça — sont souvent à ce point submergeantes qu'elles peuvent en effet mettre à mal toute une scolarité. Et le problème avec les peurs, c'est que plus on essaie d'éviter de les ressentir, plus on tente d'échapper aux situations qui les suscitent, plus on tente de contrôler les symptômes qui les accompagnent et plus elles grossissent et nous empêchent de faire les choses que nous aurions pourtant envie de faire.

Il convient donc de les apprivoiser pour les apaiser.

Mais pour cela, il faut d'abord les identifier précisément et les regarder en face, au moins en pensée. Je te propose donc, si cela te paraît possible, de dire à Alysée la chose suivante : « Je m'en veux beaucoup, parce que j'ai l'impression que je ne t'ai pas du tout aidée face à ce problème de peur de l'oral. J'ai même l'impression qu'en voulant être le plus juste possible, je t'ai mise dans une situation sans issue, parce que les deux voies qui s'ouvrent à toi sont horribles; soit tu refuses de passer à l'oral et tu es sanctionnée, soit tu acceptes et là, il peut se passer des choses très ennuyeuses pour toi. Et je ne t'ai pas demandé une chose fondamentale pour pouvoir éventuellement t'aider : « *Que pourrait-il t'arriver de si épouvantable si tu passais à l'oral ?* »

Ce qui est fondamental à ce moment-là, si elle accepte de te répondre, c'est surtout de ne pas la rassurer, quoi qu'elle te dise. Et de juste lui dire : « Je comprends que tu aies peur. » Puis, que si elle en est d'accord, tu vas présenter sa situation au groupe de supervision de pratique pour lui proposer quelque chose à faire pour que son angoisse de parler en public devant la classe soit moins submergeante. À partir de là, nous verrons ce que nous pourrons faire. Mais à mon avis, il ne faut rien décider dans la précipitation.

TROUVER LA PARADE

Lorsque Benjamin revient quinze jours plus tard, il explique qu'Alysée est d'abord restée totalement silencieuse. Il a vraiment eu peur que son mea culpa n'ait pas suffi pour qu'elle ait envie de lui dire ce qui lui faisait peur à ce point.

Et puis finalement, elle s'est mise à pleurer doucement en disant : « ***Il faut me jurer de rien dire à personne, M'sieur. C'est Clément et sa bande. Ils mettent des notes aux filles qui passent à l'oral et ensuite ils les diffusent sur Snapchat avec des photos horribles qu'ils ont prises de nous en douce. Comme je suis la plus moche de la classe, je sais très bien ce qui va m'arriver. C'est trop horrible, je préfère avoir zéro. Et si j'ai pas mon bac, tant pis, je m'arrangerai toujours pour travailler à la SPA. Mais je vous en supplie Monsieur, surtout, ne dites rien à personne de l'administration sur Clément et encore moins à lui, sinon je suis morte. Jurez-le, Monsieur.*** »

Benjamin s'est mordu la lèvre pour ne pas lui donner de conseil, pour ne pas lui dire que ça n'arriverait peut-être pas, pour ne pas lui dire qu'elle n'était pas moche du tout, pour ne pas aller immédiatement faire la leçon à Clément, pour ne pas se ruer chez le proviseur. Bref, pour ne pas se mettre entre le problème et Alysée. Et il a juré. Il lui a simplement dit : « *Je comprends que tu aies peur, moi aussi j'aurais peur à ta place.* »

Elle l'a regardé et lui a dit : « *Enfin peut-être qu'ils ne le feront pas ?* »

Et Benjamin, très vigilant au fait de ne pas rassurer vainement la jeune fille, a répondu que la probabilité était faible qu'ils l'épargnent. Puis, il lui a proposé d'en parler en supervision, en changeant les prénoms, pour voir si quelqu'un avait une idée pour l'aider.

Benjamin revit la jeune fille quelques jours plus tard et lui présenta l'alternative suivante :

– Soit elle donnait le pouvoir à Clément et sa bande de choisir son destin à sa place et elle continuait à laisser sa peur la dominer. Et en effet, même si c'était un vrai gâchis qu'une jeune fille aussi douée ne puisse pas faire véto, elle trouverait effectivement toujours un poste dans un refuge ou une association.

– Soit elle reprenait le pouvoir sur Clément, ce qui allait lui demander infiniment de courage, mais au moins, ce ne seraient plus lui et sa bande qui décideraient de la suite de sa scolarité.

– Mais comme ce que je vais te proposer est super dur, peut-être préfères-tu que Clément reste ton maître et conseiller d'orientation, conclut-il.

Après réflexion, Alysée choisit la deuxième voie.

– Tu es bien sûre ? demanda Benjamin.

– Oui, j'en ai trop marre qu'ils fassent ce qu'ils veulent avec les filles, dit-elle.

– Alors, la prochaine fois que tu es en cours avec moi, je vais te demander de passer à l'oral. Tu pourrais commencer ton exposé en t'adressant ainsi à Clément devant toute la classe : « ***J'espère que la story que vous allez faire sur moi va être un peu plus dégueulasse que les dernières, parce que je trouve que vous vous relâchez et là, franchement, vu que je suis la plus moche de la classe, vous pourrez vraiment vous faire plaisir.*** » Tu pourrais également t'interrompre à certains moments et leur rappeler qu'il faut qu'ils prennent des notes pour Snapchat ou des photos de toi. « ***Tu veux que je prenne une pose ?*** », pourras-tu proposer, par exemple. De deux choses l'une, soit en effet, une story est faite sur toi, et tu pourras les en remercier via les réseaux, puisque c'est ce que tu leur auras demandé, soit ils ne le feront pas, parce qu'ils auront été déstabilisés par ton immense courage. Dans les deux cas, c'est toi qui reprends le contrôle de la situation. Parce que dans le premier cas, ils t'obéissent et dans le deuxième, ils font ce que tu espères.

Alysée a beaucoup ri quand Benjamin a pris le rôle de Clément et qu'il a pris une tête de plus en plus désappointée au fur et à mesure qu'elle lisait le texte qu'il lui avait apporté. Elle l'a fait quelques jours plus tard. La classe (surtout sa partie féminine qu'elle avait pris soin de prévenir selon la très bonne idée de Benjamin) l'a applaudie.

Il est bien évident que sans le soutien chaleureux de ce remarquable enseignant, l'exercice aurait été presque impossible à mettre en place. ■

LES DANGERS DE LA SOLITUDE

Évidemment, vous n'êtes pas des thérapeutes et n'avez ni le temps, ni l'ensemble des outils pour mener des entretiens thérapeutiques en plus de votre métier avec les parents et les élèves.

Et comme le raconte très bien la légende du Baron de Münchhausen, il est impossible de se tirer soi-même par les cheveux pour sortir d'un étang (100 % de ceux qui ont essayé sont morts noyés). Il vous sera donc très difficile de vous poser vous-même les bonnes questions lorsque vous vous trouverez dans une situation relationnelle problématique.

Mais il existe au sein de tous les établissements de nombreux membres des équipes éducatives qui sont prêts à travailler ensemble, à mettre leurs essais, réussites et échecs en commun pour aider et être aidés quand la souffrance et l'impuissance sont trop vives face aux classes, aux élèves, aux parents.

Si vous parvenez à mobiliser deux à trois heures par mois une équipe pluridisciplinaire (enseignants, CPE, assistants d'éducation, infirmière, psy scolaire, médecin scolaire), vous trouverez à la fin du livre une trame des bonnes questions à se poser tous ensemble pour essayer de résoudre les problèmes de certains et parfois de tous.

La bienveillance et la confidentialité sont évidemment indispensables à la réussite de ces réunions de travail. Un animateur externe peut faciliter à la fois la prise de parole et le travail de synthèse.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

C’est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- 32... 33... c’est bon ils sont tous là… Et entiers.

- J’ai un collègue qui en a perdu un une fois…
Ils l’ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t’es content d’être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t’aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C’est sûr quand ça t’arrive, pour le coup,
c’est toi qui dois être perdu.

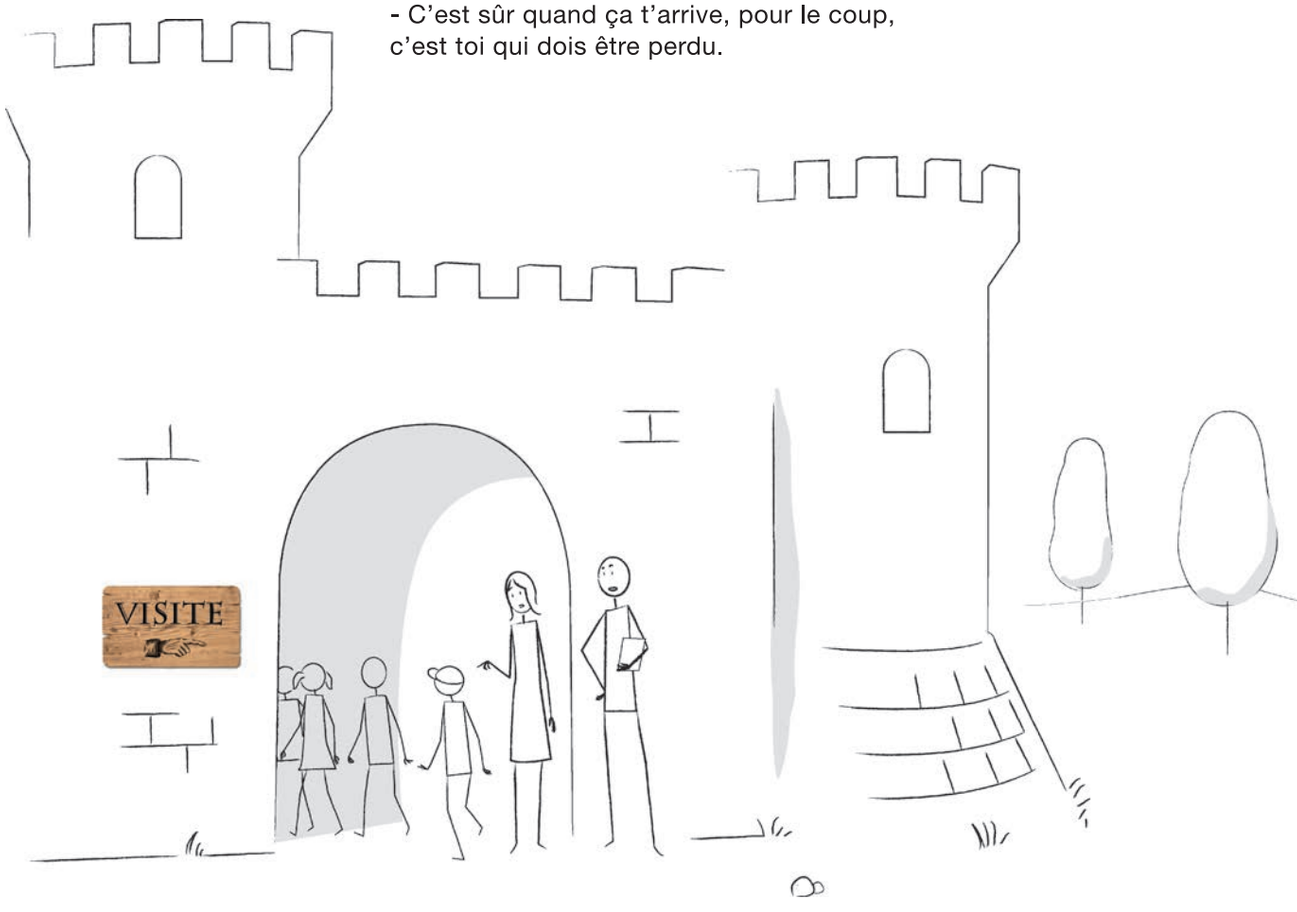

MÉTIERS DE L’ÉDUCATION.
Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2018).
L’Offre Métiers de l’Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d’agression, d’accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les Autonomes de Solidarité Laïques.
Pour plus d’informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

L’Offre Métiers de l’Éducation est conçue dans le cadre d’un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d’assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. USU - Société d’assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

Donner du sens aux apprentissages : un rôle partagé avec les CPE

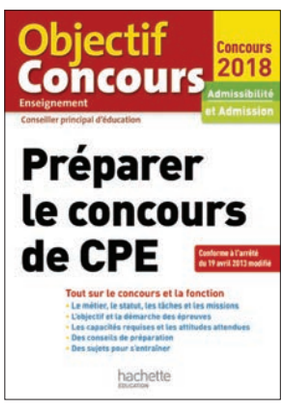

Vous vous préparez à devenir **conseiller principal d'éducation** ou, en tant que futur enseignant, vous souhaitez mieux comprendre la place du CPE dans les établissements ?
Ces extraits du livre ***Préparer le concours de CPE***, édité chez Hachette Éducation, vous éclairent sur le statut, la collaboration avec les enseignants, les qualités et bonnes attitudes à développer vis-à-vis des élèves…

Préparer le concours de CPE, de Colette Woycikowska, Lydie Pfander-Meny, Monique Parcinski, Nathalie Szoc, Hachette Éducation, Collection Objectif Concours Enseignement
Juillet 2017 – 160 pages – ISBN 978-2-01-625370-0

« *Sous l'autorité du chef d'établissement et éventuellement de son adjoint, les conseillers principaux d'éducation exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire, organisent le service et contrôlent les activités des personnels chargés des tâches de surveillance.*
Ils sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation. »
Article 4 *du décret N°2002-1134 portant sur le statut des CPE.*

ÉDUCATION OU ENSEIGNEMENT ?

L'article 4 semble assez clair. Le premier paragraphe insiste sur les fonctions d'encadrement dans le domaine éducatif : responsabilités d'organisation (deux fois) dans le domaine de l'éducation et de la surveillance. Ce sont là leurs missions premières.
Dans le deuxième paragraphe, on leur dédie des missions pédagogiques, étant entendu que le terme « pédagogie » ne correspond pas à la transmission de savoirs disciplinaires, mais à l'action de **donner du sens aux apprentissages.**
On leur demande une entrée en pédagogie, notamment par la mise en place de dispositifs de remédiation dans le cadre du suivi de l'élève : tutorat, études dirigées, aide à la mise en place des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou des travaux personnels encadrés (TPE), aide au projet personnel de l'élève, etc.

LA PLACE DU CPE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le pilotage d'un collège ou d'un lycée ne saurait se faire sans la collaboration des conseillers principaux d'éducation.
L'article 4 place les conseillers principaux d'éducation « sous l'autorité du chef d'établissement ». Ils ont une autonomie de fonctionnement par délégation du chef d'établissement.
Domaines où cette délégation peut être réalisée :
– élaboration du volet éducatif du projet d'établissement ;
– gestion de l'absentéisme ;
– organisation et animation de l'internat ;
– formation de l'équipe vie scolaire (surveillants, aides-éducateurs et assistants d'éducation) ;
– élections et formation des délégués.
Les conseillers ont, dans beaucoup de situations, une délégation d'autorité du chef d'établissement. En cas d'urgence, elle peut entraîner des décisions d'importance.

LA COLLABORATION AVEC LE PERSONNEL ENSEIGNANT

« *Échange d'informations avec les professeurs sur le comportement et sur l'activité de l'élève, ses résultats, les conditions de son travail, recherche en commun de l'origine de ses difficultés et des interventions nécessaires pour lui permettre de les surmonter ; suivi de la vie de la classe, notamment par la participation au conseil des professeurs et au conseil de classe, collaboration dans la mise en œuvre des projets.* » Cette description place le CPE comme un collaborateur associé, mais non substitutif des professeurs.
L'élève est un tout. Il ne se découpe pas en tranches selon les moments de sa vie dans l'établissement. Il est normal qu'un lien soit fait entre les différentes activités qui lui sont proposées. Il est normal que quelqu'un fasse la synthèse et coordonne, avec pouvoir de décision. Une collaboration rapprochée est indispensable avec le professeur principal. Elle peut se traduire par un certain nombre d'outils : fiche individuelle de suivi, fiche d'incident, cahier de suivi de la classe, etc.
Enfin, on compte sur lui pour que tout se passe bien au niveau des classes : il aura parfois à s'intéresser à des problèmes entre la classe et certains professeurs. Sa connaissance des élèves et ses qualités professionnelles le mettront en position de médiateur. Il utilisera à cette occasion les heures de vie de classe.

LES ATTITUDES VIS-À-VIS DES ÉLÈVES

Une bonne connaissance de la psychologie des adolescents

Cette connaissance doit être mise à jour constamment : les attitudes adolescentes évoluent rapidement, les modes, les vocabulaires se transforment à un rythme de plus en plus rapide. La réussite dans ce métier est conditionnée par la capacité que l'on a à comprendre les comportements, à prévoir les réactions, à se mettre à la portée des jeunes. En cela, le CPE peut être un conseiller averti du chef d'établissement, dans la mesure où, par sa formation, par son engagement au plus près des jeunes, il est naturellement l'expert dans les questions relatives au choix et à l'élaboration des règles, à leur application ainsi qu'à la prise de sanctions en cas de nécessité.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

Une attitude ferme et bienveillante
Les élèves aujourd'hui sont, heureusement, considérés comme des personnes. Le ton des règlements intérieurs a changé, ils ont droit aux informations, on leur a donné des rôles et des mandats. Ils se sentent importants.
Comment en serait-il autrement puisque les établissements scolaires n'ont de raison d'être que par leur présence ! Ainsi on prend des précautions pour leur annoncer une mesure contraignante, on les écoute, on prend en compte leurs remarques. Tout ceci est naturel. Cependant, parfois ce respect devient excessif et peut leur donner à penser qu'ils sont les « petits empereurs » des lycées et collèges.
En voici un exemple, dans une affiche apposée à l'entrée d'un CDI, alors que des travaux de rénovation en modifient l'accès : « Veuillez déposer vos sacs comme à l'habitude sur les rayonnages (les rayonnages ayant été déplacés de quelques mètres). Merci de votre compréhension pour ce dérangement temporaire. » Entre les affiches qui annoncent « il est interdit de… sous peine de… » que l'on rencontre encore et ce supplément d'égards, il y a certainement un juste milieu.

Le CPE est au carrefour du contrôle et de l'éducation. Il contrôle le respect des règles imposées, notamment celles de conduite sociale et d'assiduité. En même temps il doit se poser en éducateur : celui qui obtient plus par l'adhésion que par la contrainte. Les jeunes espèrent cet affrontement, ils ont besoin de braver et de rencontrer une résistance. Résistance, fermeté ne signifient pas acharnement. Le CPE aura du discernement pour apprécier chaque situation et la régler au cas par cas en accord aussi bien avec le contexte particulier qu'avec les valeurs présentes dans l'établissement.
En matière de discipline, son rôle est aussi celui d'un conseiller pour les professeurs parfois démunis devant les comportements des élèves pendant les cours. Tout en n'étant pas le gendarme de l'établissement, il les aide à analyser la situation, il leur donne des informations complémentaires et les conduit à prendre la bonne sanction.

L'empathie
Le métier de CPE comporte de nombreuses situations d'entretien, notamment avec des élèves. Dans une telle situation, chacun réagit selon qu'il sent un mouvement naturel d'attirance ou de répulsion. Ces mouvements sont involontaires, quelle que soit l'application que l'on met à les ignorer.
L'attirance, c'est la sympathie : elle facilite la rencontre, l'entente, la complicité. Elle est facteur de coopération. Elle doit rester distante, sans virer à la séduction ou au copinage.
La répulsion, c'est l'antipathie, qui rejette instinctivement tout ce qui vient de l'autre, cherche à mettre de la distance. L'antipathie est facteur de discorde. Elle peut être maîtrisée par le bon sens et la tolérance.

Un CPE qui se cantonne dans ces deux mouvements naturels prend de grands risques : risque de passer à côté de quelqu'un de valeur, risque d'apporter du crédit à quelqu'un qui n'en vaut pas la peine, simplement pour être resté à une écoute subjective et impressionniste.

L'attitude professionnelle est l'empathie.
L'empathie est souvent définie par « écoute active ». Cela veut dire que l'on écoute l'autre dans ce qu'il dit, et non pas dans ce que l'on attend qu'il dise. On se montre disponible pour l'autre, pour recevoir ce qu'il a à dire. Cela veut dire aussi que les réponses ne sont pas prêtes d'avance. Cette capacité n'est pas innée. Cela suppose l'acceptation de l'autre, une attitude bienveillante et le gommage de tout préjugé.

QUELLES ATTITUDES ET QUALITÉS ÉDUCATIVES ?

La capacité à faire réussir les autres, et surtout les élèves. Ceux-ci ont besoin d'être épaulés dans leurs entreprises.

Il arrive parfois que le CPE dépense plus d'énergie à les stimuler que les élèves n'en dépensent eux-mêmes à effectuer les opérations. Qu'importe, le rôle du CPE est de les faire aller jusqu'au bout, de leur faire éprouver la satisfaction et l'expérience d'une entreprise aboutie.
Les succès ensuite ne peuvent être attribués qu'aux élèves. Le CPE aura pour lui la satisfaction du devoir accompli !
Il gagnera surtout une légitimité éducative qui donnera de l'assise à son autorité.

Le CPE, en tant que chef d'un service d'éducation, doit développer chez lui et dans son environnement professionnel des qualités éducatives :
– croire en l'homme et juger positivement ;
– donner une deuxième chance ;
– faire progresser ;
– ne pas accepter de mots humiliants ou dégradants, ou de mots « qui tuent », de qui que ce soit, personnels éducatifs et aussi professeurs, être vigilant sur tout ce qui se dit et s'écrit ; alerter la direction au besoin ;
– s'interdire et interdire les jugements hâtifs, prendre la peine de s'informer ;
– travailler sur les valeurs ;
– développer plutôt la confiance que la méfiance.

LES ATTITUDES ENTRE INTERVIEWER ET INTERVIEWÉ (1)

1. Attitudes qui ne facilitent pas l'expression de l'interviewé

• **L'évaluation, ou le jugement moral sur ce qui vient d'être dit.** Quand elle est pour désapprouver, elle déclenche l'une des réactions suivantes : inhibition, culpabilité, révolte, dissimulation, angoisse. L'interviewé se réfugie dans son cerveau limbique, dominé par l'affectif, et il est incapable de penser.
• **L'interprétation personnelle, ou l'explication.** Le plus souvent l'interviewé a l'impression de ne pas avoir été entendu : « Ce n'est pas ce que je voulais dire. » Alors il se réfugie dans l'indifférence, ou il se bloque, ou il manifeste une irritation. Toutes attitudes qui ne favorisent pas la réflexion.
• **La réponse de soutien affectif ou de consolation, attitude maternelle ou paternaliste.** L'interviewé se réfugie dans des attitudes de dépendance, de soumission pour conserver cette aide ; ou bien il refuse d'être pris en pitié et traité comme un enfant, ou encore il attend que la solution vienne de l'autre et devient passif.
• **La réponse investigatrice** : l'interviewer pose des questions pour obtenir des confidences supplémentaires. Cette attitude oriente la communication vers les désirs de l'interviewer et empêche l'interviewé de dire ce qui lui tient vraiment à cœur. Parfois on assiste à des réactions hostiles à ce qui est pris pour de l'inquisition.
• **La réponse qui apporte la solution du problème** : elle engendre de l'insatisfaction chez l'interviewé, car la solution lui est imposée du dehors. Il se sent pris au piège d'une solution qu'il n'a pas lui-même construite.

2. Attitudes qui facilitent la communication : les ingrédients de l'empathie

• **L'accueil** : au début de l'entretien, mettre l'interviewé à l'aise, tendre la main, être attentif à son confort, dire les premiers mots, créer la confiance.
• **La reformulation** : redire avec d'autres mots ce que l'interviewé vient de poser, de manière plus explicite. L'avantage est pour l'interviewé de vérifier qu'il a été compris, pour l'interviewer de ne pas introduire d'éléments parasites dans le sujet, pour les deux d'avoir un objet d'accord préalable.
La reformulation commence par des formules comme « *ainsi, selon vous…, vous voulez dire que…, en d'autres termes, à votre avis, donc* ».
L'attitude empathique suppose que l'on ne se projette pas dans l'autre, que l'on ne se compare pas, que l'on fait taire tout ce qui pourrait être de l'ordre sentimental. L'écoute est la qualité majeure des plus grands dirigeants.
• **Les silences :** la latitude du silence doit être respectée chez l'interviewé. Les silences font partie de la dynamique de la communication. Par exemple, lorsqu'un dirigeant demande à un subordonné d'accomplir une tâche importante et qu'il veut une réponse immédiate, il doit s'attendre à ce scénario : 1. une ou deux phrases dilatoires ; 2. un temps de silence ; 3. enfin la réponse pertinente et utile.
• **Les manifestations d'intérêt**, par des formules d'acquiescement verbales ou corporelles.

(1). Attitudes de Porter, reprises par Carl Rogers : « An Introduction to Therapeutic Counseling », Porter E.H. Hougton Mifflin, Boston, 1950.

Enseignement public et privé : de l'affrontement à la coexistence

Parler de rapprochement continu depuis le vote de la loi Debré en 1959 ne nie aucunement les différences qui persistent entre le secteur public et le secteur privé de l'enseignement. Si pour les experts la querelle scolaire, voire la guerre scolaire, apparaît désormais dépassée, il n'en est pas de même pour une part importante de l'opinion publique et toutes les tentatives de modifications ravivent les craintes des tenants du privé comme des défenseurs les plus laïques du public.
Rappel historique et contexte actuel, avec un extrait du livre ***Les politiques de l'éducation en France***, de Lydie Heurdier et Antoine Prost, paru à la Documentation française.

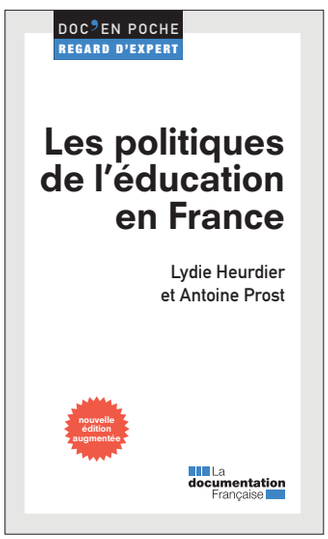

Les politiques de l'éducation en France
de Lydie Heurdier et Antoine Prost
La Documentation française
Collection Doc' en poche
Regard d'expert
Novembre 2017
660 pages
11,90 euros
ISBN 978-2-11-145439-2

Cette anthologie, conçue comme un instrument de travail ou de réflexion, met en évidence une certaine continuité des textes réglementaires et en marque les principales évolutions.

L'éducation est bien toujours une affaire d'État, la densité des lois et textes normatifs parus pendant les deux dernières décennies confirme le rôle prédominant de l'État éducateur en France. L'École reste bien une institution, mais elle ne peut demeurer à l'écart des conflits et des transformations sociétales.

Comme dans un sablier, après des décennies d'élimination de tout ce qui représentait les pouvoirs politiques et religieux locaux, c'est **un mouvement inverse qui peu à peu a réintroduit dans l'institution les parents, les collectivités locales, et a accordé des droits importants aux élèves.**

Parmi les partenaires de la communauté éducative qui contribuent à l'éducation de la jeunesse aujourd'hui figure l'enseignement privé, catholique essentiellement. Après des décennies d'affrontements, un rapprochement s'est opéré et on peut parler de coexistence, à défaut de compréhension mutuelle, dans un système dualiste.

CHOISIR LIBREMENT L'ÉCOLE DE SES ENFANTS

L'enseignement privé accueille depuis 1945 en moyenne un peu plus de 15 % des effectifs scolarisables dans le premier degré, avec de grandes différences régionales, et un peu plus de 20 % dans le second degré, alors que celui-ci n'a cessé de croître avec la prolongation de la scolarité. Pour leur part, **les familles continuent d'affirmer leur volonté de pouvoir choisir librement l'école de leurs enfants,** 40 % d'entre elles ont recours à ce secteur à un moment ou un autre.

Aujourd'hui, le choix se fait moins entre établissement public et établissement privé qu'entre un établissement bien identifié et renommé et celui qui ne l'est pas. Les frontières se sont estompées mais chacun veut être sûr de pouvoir choisir le privé en dernier recours.

COMBAT IDÉOLOGIQUE, BATAILLE FINANCIÈRE

Bien que le principe de la liberté d'enseignement ait été admis dès 1931, le combat entre l'Église et les défenseurs de la laïcité a connu de multiples épisodes qui ne seront pas tous repris ici. Les deux premiers textes retenus rendent bien compte des positions idéologiques et de l'engagement frontal qui prévalait : la loi Combes de juillet 1904 contre l'enseignement congréganiste, l'encyclique du pape Pie XI sur l'éducation chrétienne de la jeunesse en 1929.

Avec la gratuité du secondaire public, au combat idéologique s'est ajoutée la bataille financière. La survie même des établissements privés en dépendait. Aussi, la question récurrente des subventions au privé, apparue dans les années 1930, a ressurgi périodiquement. En novembre 1941, Vichy décide de subventionner les écoles privées, mais en contrepartie un contrôle administratif devait être imposé. Ces subventions sont inscrites au budget du ministère de l'Intérieur et non à celui de l'Éducation nationale, et ce sont les préfets qui traitent avec les évêques. Une ordonnance du 17 avril 1945 rétablit la légalité républicaine.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

Dès 1951, par la loi Marie du 21 septembre, **les élèves du privé peuvent eux aussi se voir octroyer des bourses**. La même année, la loi Barangé du 28 septembre institue le versement, pour le premier degré, d'une allocation par enfant et par trimestre. Celle-ci est versée, pour le public, à la caisse départementale scolaire gérée par le conseil général. Pour le privé, elle est versée à l'association des parents d'élèves de l'établissement ; il est précisé que « le montant de cette allocation est affecté par priorité à la revalorisation du traitement des maîtres des établissements privés ».

TRANSFORMATION PROGRESSIVE DES CONDITIONS STATUTAIRES

La loi Debré, avec le contrat simple (qui ne devait pas perdurer) et le contrat d'association, tente de trouver un équilibre mais elle est contestée par les deux camps. Dans le rapport de force qui persiste, l'enseignement privé renforce sa position. Une loi du 1er juin 1971 pérennise les contrats simples et la loi Guermeur améliore en 1977 la carrière et la retraite des enseignants. Surtout, elle renforce la spécificité des établissements privés et leur accorde, sans contreparties, des avantages financiers : il s'agit bien de maintenir la séparation tout en réclamant la parité statutaire.

Un certain statu quo apparent prévaut donc, avec cependant une transformation progressive et moins visible des conditions statutaires des enseignants du privé : mesures de Jean-Pierre Chevènement après l'échec du projet d'Alain Savary en 1984, accords Lang-Cloupet en 1992, loi Censi en 2005 qui accorde des garanties d'emploi aux maîtres du privé et tend à aligner leur niveau de retraites sur celui du public.

STATUT SPÉCIFIQUE POUR LES ENSEIGNANTS DU PRIVÉ

Si les statuts deviennent progressivement équivalents, les maîtres du privé sont cependant toujours régis par un statut spécifique et reçoivent une formation distincte malgré des tentatives d'unification. Car depuis la loi de 1959, imposée par le général de Gaulle qui y voyait le moyen d'apporter une solution durable à un problème qui divisait la nation, l'établissement est autorisé à conserver son caractère propre. Cette notion floue, non définie par la loi, est revendiquée par l'enseignement catholique comme le symbole de sa liberté et de ses valeurs ; elle permet et explique la diversité constatée sur le terrain. Le caractère propre ne peut cependant s'appliquer qu'à l'éducation et non à l'instruction. Car l'enseignement, lui, est contrôlé par l'État et doit respecter la liberté de conscience et le devoir de réserve des personnels.

LAÏCISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES SAVOIRS

La délégation de service public à des établissements privés induit ainsi une laïcisation de l'enseignement et des savoirs. Phénomène au demeurant inévitable car les maîtres sont avant tout des professionnels travaillant dans un service privé d'intérêt public.

Cinquante ans après les premières contractualisations avec l'État, ces agents publics employés, recrutés, nommés, payés, contrôlés par l'État et mis à la disposition des établissements privés sont toujours des contractuels. Leur tutelle hiérarchique directe pose la question du pouvoir et de l'autorité des chefs d'établissement, qui reste un sujet sensible y compris au sein du privé, car les relations ne sont pas simples entre ceux-ci et le secrétariat à l'enseignement catholique dont l'administration est devenue de plus en plus centralisée au fil du temps, ou les tutelles religieuses, directions diocésaines ou congrégations.

UNE MÉCONNAISSANCE RÉCIPROQUE

Les transformations observées ici à travers les textes qui régissent les relations entre l'enseignement privé et l'État ont de fait permis une évolution des positions des uns et des autres et des convergences certaines, alors même que l'offre de formation s'est élargie, voire fragmentée, et que la tendance est au développement d'entreprises d'enseignement à la recherche de profits. Mais si un rapprochement des statuts s'est bien effectué, si l'affrontement a laissé place à une coexistence plus ou moins harmonieuse, des tensions perceptibles subsistent, alimentées par des préjugés et des représentations que ne contribue pas à dissiper une persistante méconnaissance réciproque.

DOC'EN POCHE

La collection qui vous accompagne tout au long de votre carrière

Pour réussir votre concours et préparer vos cours

L'actualité politique, économique, sociale et internationale et l'analyse des grands débats de société par des spécialistes du sujet.

Des ouvrages concrets et accessibles au format poche

→ ***3 séries***

ENTREZ DANS L'ACTU 5,90 € - 4,99 € en numérique

L'essentiel de l'actualité en 30 points pour démêler le vrai du faux

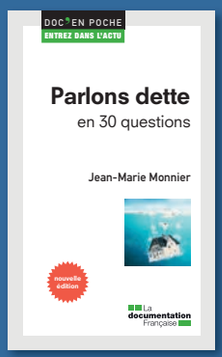

104 pages, 5,90 €

À paraître

France 2018, les chiffres clés (parution avril)

PLACE AU DÉBAT 7,90 € - 5,99 € en numérique

L'analyse des termes et des enjeux d'un grand débat de société

200 pages, 7,90 €

174 pages, 7,90 €

REGARD D'EXPERT à partir de 9,90 € - 6,99 € en numérique

La référence pour faire le tour d'un sujet

156 pages, 9,90 €

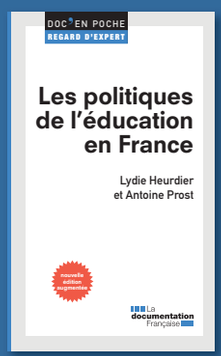

632 pages, 11,90 €

La documentation Française

Ouvrages en vente en librairie et sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Avec ou sans concours avec ou sans diplôme dans le privé ou dans le public

Comment devenir enseignant en 2018-2019

À l'Éducation nationale, deux statuts coexistent : selon qu'il a obtenu un concours ou non, un enseignant est titulaire ou contractuel. La « masterisation » de la formation a rendu plus difficile l'accès aux concours, mais des voies différentes permettent de donner leur chance à ceux qui n'ont pas les diplômes requis. Le point sur les différents moyens de devenir professeur dans l'enseignement primaire ou secondaire, général, professionnel, technologique ou agricole, public ou privé.

DEVENIR ENSEIGNANT SUR CONCOURS

Réussir un concours de l'enseignement permet de devenir titulaire et de bénéficier d'une situation professionnelle stable :

- en accédant au statut de fonctionnaire dans le public,
- en bénéficiant d'un contrat définitif dans le privé.

Depuis la rentrée 2013, il est nécessaire d'être inscrit dans un master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) pour se présenter à un concours, et donc d'avoir obtenu au préalable une licence, sauf dans certains cas particuliers.

Vous devenez professeur titulaire à condition de réussir le concours, de valider l'année de stage et d'obtenir le master :

- Vous préparez le concours pendant le master 1, les épreuves se déroulant dans la deuxième moitié de l'année scolaire.
- Si vous réussissez le concours et validez le master 1, vous passez en master 2 et devenez stagiaire : il s'agit d'une année de formation en alternance rémunérée, à l'issue de laquelle vous êtes titularisé après avoir été reconnu apte à exercer vos fonctions d'enseignant.

QUEL CONCOURS ET QUEL MASTER CHOISIR ?

Différents concours se présentent à vous selon que vous voulez enseigner dans le primaire ou le secondaire, dans l'enseignement général, professionnel ou technologique. De ce choix dépend votre inscription en master : si dans tous les cas il s'agit d'un master MEEF, celui-ci se décline en différentes mentions.

Au moment de l'inscription au concours, vous devrez aussi faire un choix entre l'enseignement public ou privé. Les concours sont en effet distincts même si le contenu, les dates et les jurys des épreuves sont identiques.

L'inscription dans le privé implique par ailleurs l'obtention d'un « préaccord collégial » auprès d'une CAAC (commission d'accueil et d'accord collégial). Il consiste en un dossier suivi d'un entretien avec, en général, deux chefs d'établissement, où il s'agit d'exposer les raisons personnelles de son double choix : celui d'enseigner en général et en particulier dans l'enseignement catholique ou privé.

ENSEIGNER EN ÉCOLE PRIMAIRE

Le master MEEF « Premier degré » prépare les concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) publics ou privés et assure leur formation : ceux-ci enseignent ensuite en école primaire (maternelle et élémentaire).

ENSEIGNER EN COLLÈGE ET EN LYCÉE

Le master MEEF « Second degré » prépare aux concours de recrutement des professeurs des collèges et lycées et assure leur formation.

On distingue :

- **Le CAPES** (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), pour enseigner dans les collèges et les lycées généraux (CAFEP-CAPES dans le privé).
- **Le CAPEPS** (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive), pour enseigner l'EPS dans les collèges et les lycées (CAFEP-CAPEPS dans le privé).
- **Le CAPET** (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique), pour enseigner dans les lycées technologiques (CAFEP-CAPET dans le privé).
- **Le CAPLP** (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel), pour enseigner dans les lycées professionnels (CAFEP-CAPLP dans le privé).

DEVENIR CPE

Le master MEEF « Encadrement éducatif » prépare au concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) et assure leur formation : ils exercent ensuite dans les collèges et les lycées. Ce concours n'a pas d'équivalent dans le privé où il faut postuler directement auprès du chef d'établissement pour occuper des fonctions similaires.

DEVENIR FORMATEUR

Le master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » prépare aux métiers du secteur de la formation (approches pédagogiques pour le numérique, formation et ingénierie de formation pour des publics spécialisés, etc.) permettant ensuite d'exercer dans une entreprise privée ou un organisme public.

Les inscriptions aux concours ont lieu chaque année en automne, tandis que les inscriptions en master ont lieu en juillet. Cependant certaines ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) organisent une préinscription dès le printemps. Pour toute information sur les masters MEEF et les concours de l'enseignement, rapprochez-vous de l'ESPE de votre académie (**liste détaillée sur vocationenseignant.fr**).

COMMENT S'INSCRIRE EN MASTER SANS LICENCE ?

Pour vous inscrire dans un de ces masters MEEF et aux concours de l'enseignement, la condition est d'être titulaire d'une licence. Si vous n'en avez pas (et que vous ne pouvez pas être exonéré de diplôme ni vous présenter au troisième concours, voir plus bas) mais que vous êtes en congé de formation, en recherche d'emploi ou en projet de

reconversion professionnelle, vous pouvez néanmoins y accéder par la voie de la validation des acquis :

- **La validation d'acquis professionnels et personnels (VAPP)** : vous devrez constituer un dossier spécifique afin de démontrer que votre expérience professionnelle a permis d'acquérir les aptitudes nécessaires (prérequis) pour suivre le parcours du master MEEF visé.
- **La validation des acquis de l'expérience (VAE) :** elle permet d'obtenir une certification après examen et reconnaissance des acquis tirés de votre expérience professionnelle, personnelle et de votre formation.
- **La validation des études supérieures (VES) :** elle permet d'obtenir une certification après examen des études supérieures suivies en France ou à l'étranger.

Chaque demande est soumise à l'avis de la commission pédagogique du master MEEF et à la décision du directeur de l'ESPE.

COMMENT ACCÉDER AUX CONCOURS SANS DIPLÔME ?

Dans certains cas, aucun diplôme n'est nécessaire pour se présenter à un concours de l'enseignement.

L'EXONÉRATION DE DIPLÔME

Pour tous les concours enseignants de l'Éducation nationale, dans le public comme dans le privé, vous êtes exonéré de diplôme si vous êtes mère ou père de trois enfants au moins, ou si vous êtes reconnu sportif de haut niveau. Mais cette dispense ne vous épargne pas les épreuves dont le niveau est exigeant…

LE TROISIÈME CONCOURS

Il existe une possibilité méconnue, qui ne concerne qu'un faible nombre de postes au regard du concours externe, mais qui représente une opportunité pour les candidats dont les diplômes n'atteignent pas le niveau master : les concours de la troisième voie, auxquels il est possible de s'inscrire sans aucun diplôme ni limite d'âge.

La troisième voie concerne tous les concours de l'enseignement public et privé. Si aucun titre ou diplôme n'est exigé, il faut justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé. Les activités professionnelles réalisées comme fonctionnaire, magistrat, militaire, agent public, documentaliste des établissements d'enseignement privés ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigée.

Toutes les autres activités professionnelles rémunérées sont prises en compte. Vous devez avoir exercé ces activités professionnelles pendant au moins cinq ans.

Vous pouvez préparer le concours seul ou dans le cadre de l'attestation d'études universitaires (AEU) : celle-ci se déroule sur une année et les enseignements sont les mêmes que ceux du master 1 MEEF correspondant au parcours choisi. Vous vous engagez à suivre tout ou partie des enseignements du master 1 et à passer un concours de recrutement de l'enseignement. Vous bénéficiez ensuite d'une formation rémunérée en alternance qui correspond à l'année de master 2 : comme dans le parcours classique, vous êtes affecté comme stagiaire à mi-temps (ou parfois à plein temps dans le privé) dans un établissement scolaire, mais vous suivez un parcours de formation adapté en ESPE qui tient compte de votre expérience antérieure, de votre formation initiale et de vos besoins.

QUEL PARCOURS QUAND ON A DÉJÀ UN MASTER AUTRE QUE MEEF ?

Si vous êtes déjà titulaire d'un master autre que MEEF, vous bénéficiez, après avoir réussi le concours de votre choix, d'une formation en alternance, avec une affectation à mi-temps en tant que fonctionnaire stagiaire dans une école, un collège ou un lycée, et un parcours de formation adapté au sein de l'ESPE, tenant compte de vos besoins. Vous pouvez, après avis de la commission pédagogique de l'université, vous inscrire en master MEEF afin d'acquérir ce diplôme.

DEVENIR ENSEIGNANT SANS CONCOURS

Il est possible d'enseigner sans concours. Vous bénéficiez alors d'un statut de contractuel ou de suppléant (selon que vous exercez dans le public ou le privé), moins avantageux que celui de titulaire. **Chaque année, environ 30 000 enseignants non titulaires occupent des postes vacants ou remplacent des professeurs absents** (maladie, congé de formation, de maternité…), à temps plein ou partiel. Ils représentent une « variable d'ajustement » indispensable pour l'Éducation nationale qui connaît une crise des recrutements par concours depuis quelques années.

Bien que pouvant être précaires, ces statuts alternatifs à celui d'enseignant titulaire attirent chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement. Cela se révèle être un bon moyen de se ménager une « période d'essai » avant de décider de se jeter dans le grand bain de la préparation des concours. Certains exercent comme enseignants contractuels après un essai infructueux aux concours, avant peut-être de retenter leur chance et d'accéder aux concours internes ou réservés… D'autres enfin préfèrent ce statut qui leur permet

d'exercer dans la région de leur choix, ce qui n'est pas toujours le cas quand on est titulaire (voir p. 20). Il faut dire que ces emplois présentent l'avantage d'être relativement faciles d'accès et n'exigent aucune expérience pédagogique.

LES STATUTS DE CONTRACTUEL ET DE SUPPLÉANT

Le professeur remplaçant a le statut de contractuel dans l'enseignement public, de suppléant dans l'enseignement privé. Dans les deux cas, il est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel. Le contrat est fixé pour la durée du besoin à couvrir. S'il s'étend sur toute une année scolaire, il comprend alors toutes les vacances scolaires et s'arrête à la veille de la rentrée suivante.
Au bout de six ans, deux possibilités se présentent : soit l'agent contractuel se voit proposer un CDI, soit il cesse d'exercer. Il peut aussi, avant ce délai de six ans et sous certaines conditions d'ancienneté, accéder aux concours internes ou aux recrutements réservés et devenir ainsi titulaire.

LE SALAIRE DU PROFESSEUR REMPLAÇANT

Le salaire d'un professeur contractuel ou suppléant, inférieur à celui d'un titulaire, dépend de ses diplômes.

Dans l'enseignement public, il s'élève au minimum à 1 500 € brut avec un bac + 2, à 1 700 € brut au niveau bac + 3, voire plus selon l'expérience ou la spécificité du poste (un titulaire quant à lui perçoit environ 2 000 € brut en début de carrière). Des primes semblables à celles que perçoivent les enseignants titulaires peuvent s'y ajouter et une réévaluation de la rémunération a lieu au moins tous les 3 ans.

Dans le privé sous contrat, l'enseignant non titulaire perçoit environ 1 500 € brut par mois.

LES CONDITIONS DE DIPLÔME

Dans l'enseignement public, l'accès à un poste de professeur du premier ou du second degré contractuel est possible avec un diplôme de niveau bac + 3 voire, depuis le nouveau décret et en cas de difficultés de recrutement, bac + 2. Dans les disciplines technologiques et professionnelles, les candidats doivent justifier soit d'un diplôme de niveau bac + 2 ou 3, soit d'un diplôme technique comme un CAP, un BEP, un BP, un bac pro ou un BTS. Il est également possible d'être recruté en attestant d'une expérience ou compétence professionnelle en lien avec la matière enseignée.

Dans l'enseignement privé, les postes de suppléants sont accessibles en primaire aux candidats diplômés du bac + 3 de leur choix, dans le secondaire aux titulaires d'un bac + 3 en concordance avec la discipline d'enseignement.

Pour l'enseignement agricole public ou privé (voir encadré), dépendant du ministère de l'Agriculture, les exigences pour les candidats sont les mêmes que pour les filières techniques : être titulaire d'un bac + 2 ou 3 ou d'un diplôme technique (CAP, BEP, BP, bac pro ou BTS) ou d'une expérience professionnelle significative.

COMMENT POSTULER ?

Excepté pour les postes de l'enseignement agricole, qui se font au niveau de chaque établissement via le site **www.chlorofil.fr/,** le recrutement des établissements publics se fait par académie. Elles disposent toutes sur leur site Internet d'une application de gestion des candidatures des contractuels : les SIATEN (systèmes d'information des agents temporaires de l'Éducation nationale) ou un système plus récent appelé « Acloé ».
Pour y accéder, tapez « Acloé ou SIATEN + le nom de votre académie » dans votre moteur de recherche.

Véritables « candidathèques », ces applications sont un passage obligatoire pour tout nouveau candidat à un poste de non-titulaire dans l'académie. Un peu à la manière d'un réseau social, on y crée un profil que l'on enrichit de sa lettre de motivation et de son CV. Les candidatures aux postes offerts par l'académie sont d'abord présélectionnées par le bureau du recrutement qui, le cas échéant, contacte le candidat. La sélection se poursuit par un entretien avec la personne chargée du recrutement pour le poste vacant.

DEVENIR ENSEIGNANT DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole public représente, par le nombre d'élèves, d'apprentis, d'étudiants et de stagiaires en formation continue, **la deuxième communauté éducative en France.**
Il comporte à la fois un enseignement secondaire technique et un enseignement supérieur, offrant une variété de parcours de formation de la classe de 4e jusqu'aux diplômes d'ingénieur, en passant par les CAP, BEP, bac, BTS et licences professionnelles. Tous les diplômes de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue, à distance ainsi que par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Par concours ou par détachement, le ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation recrute chaque année des personnels enseignants et non enseignants :
- **Par concours :** des concours externes comme le CAPESA (CAPES agricole) sont ouverts chaque année pour pouvoir exercer dans l'enseignement agricole. Pour en savoir plus : http://www.chlorofil.fr/emplois-concours-formation-et-carriere.html
- **Par détachement :** différents postes sont proposés chaque année par voie de détachement à des enseignants exerçant dans des établissements dépendant de l'Éducation nationale. Pour en savoir plus : **http://www.education.gouv.fr/cid58092/mobilite-enseigner-dans-un-etablissement-agricole-ou-militaire.html**

Le professeur dans l'enseignement agricole délivre des savoirs généraux, technologiques et professionnels à des élèves qui se destinent aux métiers de l'agriculture. L'enseignement agricole couvre tout ce qui touche à la culture du sol (céréales, fleurs, forêts…) et à l'élevage des animaux. Théorie et pratique sont toujours complémentaires. Selon sa spécialité et son établissement, le professeur en lycée agricole peut enseigner les lettres modernes ou les techniques d'aquaculture, les sciences et techniques de la vigne et du vin ou celles de l'élevage, les mathématiques et les sciences physiques ou les sciences et techniques des équipements et l'agro-équipement.
Les élèves souhaitent généralement apprendre un métier précis et trouver du travail le plus tôt possible. Les professeurs répondent à leurs attentes par des **enseignements pratiques** et par une préparation à l'**insertion sociale et professionnelle**.

DEVENIR ENSEIGNANT AGRÉGÉ

Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de technicien supérieur (BTS). Il bénéficie d'une rémunération plus avantageuse que ses collègues certifiés et d'un nombre d'heures de cours inférieur. Pour se présenter au concours de l'agrégation, il faut être titulaire d'un master. Les lauréats de ce concours très sélectif, s'ils n'ont pas déjà un master MEEF, bénéficient ensuite d'une formation et d'un parcours adapté en ESPE visant à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier. Certaines ESPE proposent des modules de préparation à l'agrégation externe et, dans le cadre de la formation continue des enseignants, à l'agrégation interne (accessible après cinq années de services publics). Dans certaines académies, ce sont les universités qui offrent une préparation à l'agrégation.

Il n'existe qu'un seul concours de l'agrégation pour l'enseignement privé sous contrat : le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-PA) qui correspond au concours interne de l'agrégation de l'enseignement public. Il est destiné aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat pouvant justifier d'un master et de 5 années de services. Ceux-ci peuvent néanmoins s'inscrire au concours externe de l'agrégation du public et, en cas de réussite, demander à être maintenus dans l'enseignement privé (à condition de ne pas s'être présenté la même année au CAER-PA et y avoir échoué).

Outre les diplômes requis, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la Fonction publique et n'avoir aucune mention inscrite au casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

Dans l'enseignement privé, les informations concernant les recherches de professeurs, les retraits de dossiers et dépôts de candidatures se font auprès du service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) du département dans lequel on souhaite travailler, ou de la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC).
Comme avant de devenir titulaire dans le privé, il faut obtenir un « préaccord collégial » avant de pouvoir commencer à enseigner. Il s'agit d'un entretien individuel de motivation avec un jury de chefs d'établissement. Si le préaccord est obtenu, le nouvel enseignant est alors intégré à la liste des suppléants proposés aux établissements pour assurer les remplacements. Cependant les chefs d'établissement ont la possibilité de refuser et choisir eux-mêmes le suppléant qu'ils souhaitent recruter. Les candidats peuvent donc également se renseigner directement auprès des chefs d'établissement.

Des offres d'emploi d'enseignants contractuels et suppléants sont aussi diffusées sur **le site de Pôle emploi** : n'hésitez pas à les consulter régulièrement et à envoyer votre candidature. ■

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

CONCOURS : LES CHIFFRES CLÉS DE LA SESSION 2018

Pour la session 2018, 15 680 postes sont offerts aux concours de l'enseignement public du second degré, de conseillers principaux d'éducation et de psyEN (concours externes, internes, 3e voie et réservés), pour un nombre de candidats inscrits qui s'élève à 137 087 (dont 124 585 aux concours d'enseignants, 10 293 aux concours de CPE, 2 209 aux concours de psyEN). Quant au recrutement de professeurs des écoles (CRPE) dans le public, 11 840 postes sont offerts aux concours pour 91 302 candidats.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 4 270 places sont ouvertes aux concours de recrutement des professeurs du premier et du second degré (concours externes, internes, 3e voie et réservés). C'est moins que pour l'enseignement public, mais les candidats sont aussi moins nombreux. Il y a en effet 1 170 postes de maîtres du premier degré (professeurs des écoles) pour 12 921 candidats, et 3 100 postes de maîtres du second degré (enseignement général, technique, professionnel, EPS) pour 23 678 candidats.

ASSUREZ au CONCOURS PROFESSEUR des ÉCOLES
CRPE 2018

Admissibilité

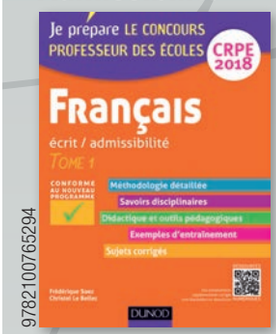

9782100765294

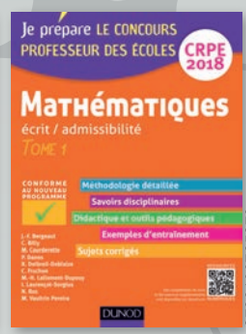

9782100765270

- **Français tome 2** : 9782100765300
- **Mathématiques tome 2** : 9782100765287

Admission

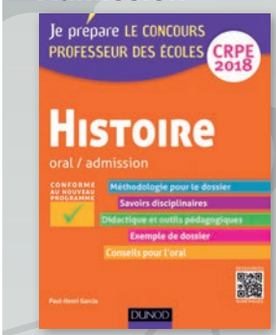

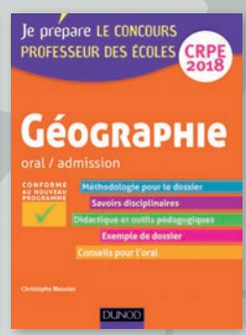

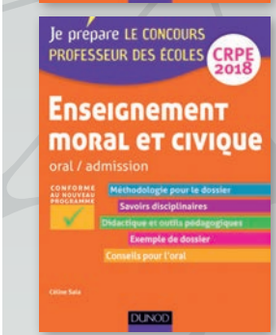

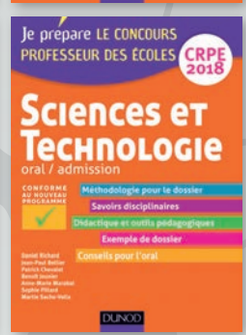

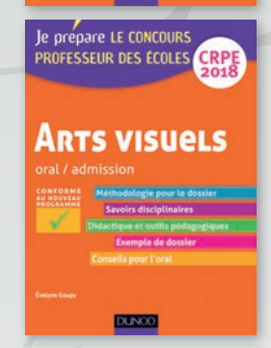

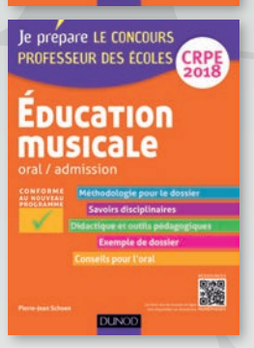

DUNOD
ÉDITEUR DE SAVOIRS

Les dix règles d'or pour réussir son concours

01 LISEZ BIEN LES RAPPORTS DU JURY DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Lorsqu'on se présente à un concours de recrutement de la Fonction publique et particulièrement à l'un de ceux concernant le métier d'enseignant, il est indispensable de lire les rapports établis pour les concours des années précédentes par le jury du concours (au moins pour les trois années précédentes). Ces rapports établissent clairement les exigences et attentes du jury qui peuvent varier d'une discipline à une autre, d'un niveau à un autre. Il ne suffit pas de lire les textes réglementaires. Il faut connaître l'interprétation qu'en fait le jury du concours que vous préparez, car il y a un jury différent pour chaque discipline des CAPES, CAPET, CAPLP, agrégation... Ces rapports valent aussi bien pour les épreuves écrites qu'orales.

02 ALLEZ OBSERVER LES ÉPREUVES ORALES DE VOTRE CONCOURS

Pour mieux connaître les exigences et les attentes du jury au moment des épreuves orales, il est extrêmement intéressant d'assister aux épreuves du concours qu'on va préparer, celles-ci étant publiques. Le meilleur conseil qu'on puisse donner, c'est d'y assister un an à l'avance, à la fin de son année de bac + 3 , au moment où l'on s'inscrit dans le master conduisant au concours et à l'exercice du métier enseignant. On pourra ainsi observer clairement ce qui est attendu par le jury et on pourra ainsi mieux s'y préparer et être moins stressé que si l'on ne va observer ces épreuves que deux ou trois jours avant d'y « passer » soi-même.

Pour connaître les dates et les lieux de déroulement des épreuves orales de chacun des concours, il faut les consulter en mai-juin de chaque année sur le site du ministère de l'Éducation nationale qui donne les résultats des différents concours de recrutement.

03 PRÉPAREZ DÈS LE DÉBUT L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES DU CONCOURS

Les concours de recrutement au métier enseignant se déroulent avec des épreuves écrites et des épreuves orales. Elles ont lieu la même année, échelonnées dans le temps (autour de mars pour les épreuves écrites, autour de juin-juillet pour les épreuves orales).

Il est fondamental de ne pas attendre d'avoir passé les épreuves écrites pour se préoccuper des épreuves orales. Ces dernières doivent être préparées dès le début de l'année pour se placer dans la meilleure posture lorsqu'on saura en mai qu'on a réussi les épreuves écrites en étant admissible aux épreuves orales.

04 PRÉPAREZ LE CONCOURS EN ÉQUIPE

Même si les concours de recrutement enseignants sont sur la base d'un classement individuel, il est plus pertinent et plus efficace de les préparer en équipe qu'individuellement.

Toutes les études menées le montrent : travailler en groupe de quatre ou cinq étudiants inscrits au même concours, préparant les mêmes épreuves, échangeant sur les cours reçus, les livres lus, s'exerçant ensemble à réfléchir sur les questions susceptibles d'être demandées au concours, est un plus pour mieux le réussir.

05 GARDEZ LES BONS RÉFLEXES POUR RÉUSSIR VOTRE ÉCRIT ET VOTRE ORAL

Le jour des épreuves écrites comme lors des épreuves orales, il est indispensable de bien lire (et relire) le sujet proposé. Chaque mot qui le compose a son importance. Ne vous précipitez pas à écrire avant d'avoir compris ce qui vous est demandé et ce qu'attend le jury.

Établissez, pour l'écrit comme pour l'oral, un plan détaillé clair et lisible

06
GÉREZ BIEN LES STAGES PROPOSÉS PENDANT L'ANNÉE

En première année de master, dans le cadre de la préparation au concours, il vous sera proposé des stages d'observation. Ces stages sont utiles s'ils sont bien gérés dans une optique de découverte des différentes facettes du métier d'enseignant, et plus spécifiquement pour les épreuves orales des concours. Que ce soit au niveau du premier ou du second degré, à un stage de deux semaines dans un même établissement, préférez deux fois une semaine dans des établissements de niveaux différents.

Par exemple, pour un candidat au CRPE, un stage en école élémentaire, un stage en école maternelle ; pour un candidat au concours de professeur du second degré, un stage en collège, l'autre en lycée, de préférence polyvalent. Durant votre stage, essayez également de ne pas toujours observer la même classe ou le même niveau d'enseignement : en maternelle, observez une petite section (PS) et si elle existe, une toute petite section (TPS), et une grande section (GS). En élémentaire, observez un CP ou un CE1 et un CM2. En collège, une classe de sixième et une classe de troisième. En lycée polyvalent, une classe de seconde, une première technologique ou professionnelle, une terminale générale.

Vous aurez ainsi une idée des différents niveaux et des compétences particulières qui peuvent s'y rattacher. Cela vous aidera pour l'épreuve d'entretien à l'oral. N'oubliez pas, en effet, qu'un professeur des écoles peut enseigner à des enfants de 2/3 ans à 11 ans et qu'un professeur du second degré peut enseigner à des jeunes de 11/12 ans à 18/20 ans, voire plus s'il est dans des classes post-baccalauréat !

qui permettra aux correcteurs de l'écrit comme aux membres du jury d'oral de comprendre le cheminement de votre réflexion. Pour les épreuves écrites, pensez à bien répartir votre temps pour avoir un moment pour relire votre copie.
Soignez votre orthographe ! L'accumulation de fautes d'orthographe dans une copie, quelle que soit la discipline concernée, ne peut qu'indisposer les correcteurs. Soignez également votre présentation.
Vos exposés oraux sont dans un temps limité. Prévoyez dans le cadre de votre plan un temps pour chacune des parties. Vous pourrez ainsi vérifier, avec votre montre posée sur le bureau, que vous êtes « dans les temps ». Il n'y a rien de plus gênant pour un oral que de se faire arrêter par le jury pour avoir dépassé son temps et ne pas pouvoir ainsi développer sa dernière partie ou sa conclusion.

07
N'HÉSITEZ PAS À METTRE DES TABLEAUX, DES CROQUIS DANS VOTRE COPIE

Pour toutes les disciplines autres que lettres et langues (et encore, certains sujets peuvent s'y prêter !), n'hésitez pas dans votre copie à présenter des tableaux, des graphiques, des croquis quand cela peut apparaître utile. Cela rend beaucoup plus claire votre démonstration et montre aux correcteurs votre esprit de synthèse et d'analyse. Rappelez-vous la phrase de Bonaparte : « Un bon croquis vaut mieux qu'un long discours. »

08
N'APPARAISSEZ PAS FIGÉ LORS DES ÉPREUVES ORALES

Au moment des épreuves orales, n'apparaissez pas figé, rivé à votre table, ne quittant pas des yeux vos papiers et vos documents.
Montrer vos capacités et vos compétences au jury implique également que vous occupiez l'espace (ce sera aussi nécessaire dans votre pratique d'enseignant dès la rentrée suivante).
Prévoyez donc dans votre exposé d'avoir à vous lever pour quitter votre table afin, par exemple, d'écrire un mot, un nom propre au tableau ou de présenter un document au jury. Entraînez-vous à continuer à parler en étant debout ou en vous déplaçant. Vous montrerez ainsi au jury que vous êtes à l'aise dans toutes les situations.

Pour les épreuves orales, soyez avant tout vous-même. N'essayez pas de jouer un autre personnage que celui que vous êtes. Cela se craquèle vite, notamment lors de l'entretien avec le jury qui est un moment aussi important que l'exposé liminaire. Il peut aussi bien rattraper totalement une mauvaise impression laissée par votre exposé que « plomber » lourdement un exposé intéressant, mais que le candidat ne sait pas exploiter lors de l'entretien.
- Un conseil : s'il y a dans le sujet proposé une dimension que vous maîtrisez particulièrement bien, il faut éviter de trop développer celle-ci lors de l'exposé liminaire. En effet, le jury risque de ne pas vous interroger sur ce point. Au contraire, ne pas tout dire lors de l'exposé de ce point où vous êtes particulièrement à l'aise peut conduire le jury lors de l'entretien à vous demander des précisions qui vous permettront alors de gérer au mieux cette partie…
- Concernant votre habillement, soyez sobre ! Évitez de vous présenter dans un costume trois pièces modèle mariage pour les hommes ou une robe de soirée, et rejetez l'idée de vous habiller trop négligé ou dans une tenue faite pour la plage plutôt que pour un concours de recrutement.
Votre tenue doit ressembler à ce que vous porterez, le concours réussi, pour faire la classe dans votre établissement d'exercice.

09
SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Pendant toute votre année de M1 et de préparation au concours, restez informé de l'actualité du système éducatif, notamment à propos des grands débats qui concernent le niveau où vous allez exercer.

Un candidat lors des oraux d'un CAPES qui ignorerait totalement qu'une réforme du lycée se prépare à la rentrée suivante avec des conséquences pour sa discipline, indisposerait fortement le jury concerné…

Il ne s'agit pas pour vous d'être un expert de toutes les réformes qui doivent intervenir dans le système éducatif (et il y en a !), mais de connaître les réformes qui dès la rentrée suivante ont un impact sur le niveau où vous exercez ou la discipline que vous enseignez dans le second degré, par exemple, sur la manière dont elle est évaluée au brevet ou au baccalauréat…
Des sites web vous permettent de vous tenir informé de l'actualité du système éducatif : le site du ministère de l'Éducation nationale **www.education.gouv.fr** ou le site **www.cafepedagogique.net** (voir notre sélection de sites p. 26).

10
REPOSEZ-VOUS LA VEILLE DES ÉPREUVES ET PRÉVOYEZ LARGE POUR VOTRE TEMPS DE DÉPLACEMENT

Enfin, ultime recommandation : Pour arriver détendu aux épreuves écrites ou orales, reposez-vous la journée les précédant.
Prévoyez également très large au niveau des horaires pour le déplacement vers le lieu où elles se déroulent. Il peut y avoir des embouteillages ou des difficultés dans les transports.
Il vaut mieux arriver une heure à l'avance et attendre, qu'arriver juste à l'heure stressé et angoissé suite à des retards, voire arriver cinq à dix minutes après l'heure et risquer de ne pas pouvoir composer.■

12 conseils pour bien réussir son mémoire de master

Le mémoire de master est déterminant pour votre année de M2, puisque sa validation conditionne l'obtention de votre diplôme. Du choix du sujet à la préparation de sa soutenance orale, voici les 12 conseils de **Jean-Louis Auduc**, ancien directeur des études de l'IUFM de Créteil, pour mettre toutes les chances de votre côté.

1 BIEN CHOISIR SON SUJET

La meilleure idée que vous puissiez avoir est de trouver un sujet qui vous plaît et que vous souhaitez creuser. Étant donné que vous allez passer des heures à travailler sur votre mémoire, autant que ce soit un sujet qui vous passionne.

Cette démarche initiale est essentielle. Il est en effet indispensable de valider a priori la pertinence du sujet (sa capacité à supporter un approfondissement ou un traitement contradictoire, son actualité pour les acteurs de l'éducation et/ou la recherche, etc.). À ce stade, on veillera à baliser clairement le champ d'études ou de réflexion, de telle sorte qu'il ne demeure aucun risque d'équivoque ou d'interprétations faussées.

Faites en sorte que votre sujet soit en adéquation avec la formation et les stages en établissement scolaire que vous suivez.

2 DÉLIMITER CLAIREMENT SON CHAMP D'INVESTIGATION

Quel angle de votre sujet n'a pas encore été traité ? Quel phénomène est susceptible d'être creusé ? Pour définir votre problématique, vous allez devoir effectuer un certain nombre de recherches.

Situer l'objet étudié dans le champ des connaissances existantes est essentiel. Certains thèmes/sujets sont déjà largement explorés, d'autres en cours de défrichage. Dans le premier cas, l'auditeur se repose sur un patrimoine important de connaissances, dans l'autre tout est à faire. Il vaut mieux vérifier ce point avant de se lancer car on ne situe pas forcément l'état de la science lorsque l'on aborde un champ d'études en novice. Si le thème est déjà exploré, avez-vous les moyens d'apporter un nouvel éclairage qui enrichisse le débat ? Avez-vous localisé une « sous-thématique » encore vierge ? Y a-t-il un champ d'application sur lequel vous pensez être compétent pour exploiter le thème ? Si le sujet est très largement traité par une multiplicité de publications, ou à l'opposé, s'il est impossible à nourrir faute d'informations (la documentation est inaccessible, parce que la matière est inexistante), il faudra réfléchir à l'intérêt de se l'approprier. Vous allez devoir « étudier de la littérature », rechercher des articles académiques et scientifiques sur le sujet.

3 BIEN DÉFINIR SA PROBLÉMATIQUE

La formulation de la problématique et l'expression des lignes directrices de la recherche sont un aspect essentiel et délicat du travail, car c'est sur ces propositions que repose la solidité de la démarche dans son ensemble. Une problématique et les interrogations associées ne doivent pas demeurer implicites ni être induites a posteriori par le lecteur – académique ou professionnel. Elles démontrent la capacité de l'auteur à mener une réflexion personnelle et autonome sur un sujet choisi.

Une problématique est un ensemble logique construit autour d'une question principale elle-même directement liée au sujet retenu. Cet ensemble logique comprend obligatoirement les hypothèses de travail et les questionnements logiquement articulés entre eux. Une problématique doit être explicite, rédigée et sans équivoque. Elle doit être déployée et déroulée de façon évidente. Le plan traduit de façon tangible une problématique bien travaillée. De façon imagée, la problématique est le poste de pilotage de votre travail de mémoire.

4 ÊTRE CLAIR SUR SA MÉTHODOLOGIE

Pour réussir l'élaboration d'un mémoire, il convient de respecter une méthodologie rigoureuse qu'il est nécessaire de maîtriser parfaitement afin de produire un travail de grande qualité.

Une réflexion n'a de chances sérieuses d'aboutir que si elle s'intéresse à un objet limité, circonscrit par un état des connaissances, et si elle correspond à une demande sociale et/ou professionnelle clairement identifiée. Alors la démarche revêt une certaine légitimité et la question centrale peut être clairement formulée. Un travail de réflexion ne consiste pas simplement à rappeler ou à reproduire des évidences (des constats), il contribue à l'accroissement des connaissances de son objet dans un champ particulier, et ceci par enrichissement, par confirmation ou par réfutation.

Une méthodologie pertinente permet d'enregistrer et d'analyser des situations concrètes à partir de représentations (concepts, etc.) et d'observations. Une méthodologie bien élaborée renforce le processus de compréhension et la portée à la fois explicative et démonstrative du travail.

5 AVOIR RÉFLÉCHI SUR SON PLAN

Étape indispensable à tout mémoire réussi, le plan vous permettra de mettre en relief votre problématique et d'organiser de façon efficace les différents concepts de votre mémoire. Pour composer votre plan, n'hésitez pas à feuilleter les mémoires rédigés par d'anciens élèves de votre promotion. Vous vous donnerez des idées et vous rendrez compte de ce qui peut (ou non) se faire.

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

Le plan doit être mûrement réfléchi. Il s'agit d'identifier les idées principales à aborder, les arguments et les explications indispensables, ainsi que les exemples à utiliser pour traiter efficacement le sujet, et de décider ensuite comment aborder la problématique et passer d'une idée à une autre de manière logique.
Il faut éviter de mettre le plan en place immédiatement. Il faut commencer par réfléchir, par lire, par synthétiser. Les étudiants doivent savoir de quoi ils veulent parler, le plan viendra facilement par la suite. **Un plan n'est pas un élément rigide ; il est nécessairement appelé à être remodelé, réaménagé et modifié au fur et à mesure que la démarche progresse.**
C'est pourquoi il est utile de distinguer :
• **le plan indicatif** correspondant à l'ébauche de la réflexion ;
• **le plan de travail ou plan opérationnel** détaillé correspondant à la succession des étapes à mettre en œuvre ;
• **le plan de rédaction** correspondant au sommaire (court) ou à la table des matières (détaillée) qui figurera dans la version définitive du mémoire.

6 FAIRE EFFICACEMENT SES RECHERCHES

Pour le mémoire, vous allez devoir « étudier de la littérature », rechercher des articles académiques et scientifiques sur le sujet. La partie recherches est très importante : c'est grâce à elle que vous arriverez à connaître votre sujet. Le travail de recueil et d'analyse bibliographique fait intégralement partie de la démarche de réflexion du mémoire.
Selon le type de sujet retenu, les sources documentaires seront constituées d'une part plus ou moins importante de littérature générale, de littérature académique et de recherche, de documents techniques, de presse spécialisée et/ou professionnelle. Attention, les démarches peuvent prendre un certain temps et les études de terrain requièrent un travail de retranscription et d'analyse a posteriori qui peut se révéler très long et qui nécessite une mise en relation des éléments observés empiriquement avec des concepts théoriques.
Il est important de se munir d'un système de fiches efficace pendant la phase de recherches. Notez méthodiquement vos idées, vos hypothèses, des ébauches d'argumentation, des idées de plan, des citations. Toute idée non archivée est une idée perdue. Ensuite, rangez méthodiquement ces notes ; elles doivent être d'accès facile. Il y a donc deux façons de perdre une bonne idée : ne pas l'archiver, et l'archiver mal.
La plupart de temps, lorsque vous rédigez un mémoire de recherche, vous allez devoir faire une partie « terrain » afin d'avoir des données quantitatives à exploiter. Cette partie est d'ailleurs souvent appelée la « partie empirique » du mémoire. Il faut bien réfléchir à sa méthodologie afin que le terrain sur lequel on va aller soit bien représentatif des divers points de vue sur le sujet.

7 RÉDIGER SOIGNEUSEMENT

Pour la rédaction, essayez de donner tous les éléments qui puissent aider à la compréhension de votre sujet et faire avancer votre argumentation. Essayez de faire des phrases courtes afin de donner plus de force à vos propos. N'hésitez pas à mettre des notes de bas de page si vous avez besoin de faire une précision qui n'apparaisse pas dans le corps de votre texte.
Il est très important de citer ses sources lors de la rédaction de votre mémoire. En effet, lorsque vous énoncez une idée, pensez à dire d'où celle-ci vient. Cela donnera beaucoup plus de poids et de force à votre argumentation.
Le corps d'un mémoire se subdivise en trois grandes parties : l'introduction, le développement et la conclusion. La partie centrale qui comprend elle-même plusieurs subdivisions (chapitres et sous-chapitres) doit être particulièrement bien planifiée. Elle doit comprendre des chapitres, subdivisés en sous-chapitres, puis en sections et ainsi de suite. Une fois le plan adopté, il faut veiller à bien s'y tenir. Cela évitera les éventuelles répétitions et les incohérences.

8 RÉFLÉCHIR À SA BIBLIOGRAPHIE ET À SA SITOGRAPHIE

Une bonne bibliographie de mémoire (sources scientifiques, académiques) est indispensable. Les références bibliographiques utilisées pour la rédaction du mémoire doivent être listées au fur et à mesure. Elles seront compilées dans la partie bibliographie, dont la présentation doit respecter un format bien précis. Les fiches doivent être structurées et précises. Structurées, c'est-à-dire qu'il doit être facile de retrouver une information ou une citation ; précises, c'est-à-dire que vous n'aurez pas besoin de retourner en bibliothèque au dernier moment pour vérifier une citation ou un numéro de page.
Pour la partie « sitographie », veuillez à bien indiquer le site Internet concerné et à éviter des sites sujets à caution concernant leurs sources ou n'indiquant pas précisément leurs contributeurs ou la date de la contribution.

9 PENSER À CONSTRUIRE SA CONCLUSION

La conclusion résume les acquis et explicite clairement les résultats, la thèse du travail. Concentrez-la donc surtout de façon claire sur les acquis de votre travail. Évitez les conclusions expéditives ou floues : on doit pouvoir comprendre nettement à quel résultat vous êtes parvenu. Vous pouvez aussi, très éventuellement, ouvrir des pistes de recherches ultérieures.
En effet, le mémoire de M2 peut être une préparation à un travail de recherche plus poussé. Dès lors, il n'est pas forcément clos sur lui-même, soit parce que l'étude n'est pas exhaustive, soit parce qu'elle ne porte que sur un aspect d'un problème plus vaste, soit encore parce qu'elle consiste en une mise au point sur les différentes interprétations concernant le problème soulevé, soit pour d'autres raisons encore.

10 RÉDIGER L'INTRODUCTION EN DERNIER

Il faut apporter un soin tout particulier à l'introduction, autant dans le style que dans le contenu. Elle est en effet primordiale : elle explique le bien-fondé du travail, sa pertinence, les choix qui ont été faits, les raisons de ces choix, elle présente les idées directrices… Il est conseillé de la rédiger en dernier, en parallèle avec la conclusion qui, elle, est un récapitulatif.
Dans l'introduction, une façon naturelle de procéder est la suivante :
1. Introduire le questionnement.
2. Présenter (au moins sommairement) l'état de la recherche.
3. Énoncer la problématique.
4. Décrire et justifier la méthode adoptée.
5. Annoncer le plan.

11 RELIRE LE TEXTE AVEC ATTENTION

La relecture est une partie importante de la rédaction de votre mémoire. Malheureusement, beaucoup la sous-estiment. Il faut bien travailler la partie forme, il faut avoir un rendu plutôt professionnel du travail qui passe par une relecture importante sur la partie orthographe, vocabulaire et grammaire. Passez du temps à relire vos écrits.
C'est l'occasion de revoir les fautes d'orthographe, de syntaxe et de construction des phrases, et aussi de s'assurer de la cohérence des idées. Ce qui peut paraître simple au premier abord, mais qui est négligé par de nombreux professeurs-stagiaires chaque année.

12 BIEN PRÉPARER SA SOUTENANCE

La soutenance de mémoire est un examen oral pendant lequel le candidat présente son travail et répond aux questions d'un jury. Celui-ci, composé de son directeur et d'un autre enseignant-chercheur, a préalablement lu le mémoire et préparé des commentaires et questions.
Il faut préparer avec attention son exposé de début de soutenance d'une dizaine de minutes en présentant bien successivement les raisons qui l'ont poussé à étudier ce sujet, la méthodologie adoptée, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus, les lacunes éventuelles et des pistes de recherches ultérieures.
Il ne faut pas tout dire dans l'exposé préliminaire, mais garder des éléments à évoquer suite à des questions du jury concernant notamment les difficultés, les lacunes possibles et les pistes de recherches futures.■

Affectation, mutation : le mode d'emploi

Où serez-vous nommé ? Si vous souhaitez changer, quand pourrez-vous demander une mutation ? À ces questions, il n'y a pas une seule mais plusieurs réponses. Les modalités sont en effet différentes selon que vous enseignez dans le premier ou le second degré, dans le public ou le privé, avec le statut de titulaire ou de contractuel. Mode d'emploi, selon votre profil et vos objectifs.

LA PREMIÈRE AFFECTATION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

DANS LE PREMIER DEGRÉ

Pour les professeurs des écoles, l'affectation a lieu, comme le concours, au niveau académique : vous avez passé le concours dans une académie, c'est dans un des départements qui la composent que vous serez obligatoirement nommé (en fonction de vos vœux et de votre classement au concours), d'abord comme stagiaire puis comme titulaire sur un autre poste.

Il est difficile ensuite de changer d'académie. Dès votre inscription au concours, c'est donc un choix d'affectation que vous faites pour tout le début de votre carrière. S'il peut être tentant de passer le concours dans une académie où les chances de réussite sont plus importantes (du fait du rapport inégal entre le nombre de postes offerts et le nombre de candidats), par exemple à Créteil plutôt qu'à Montpellier, il faut être prêt à y rester quelques années.

L'affectation des enseignants du premier degré s'organise en deux étapes : **le mouvement interdépartemental** (qui correspond à l'affectation dans un des départements de l'académie), puis **le mouvement départemental** (qui correspond à l'affectation sur un poste dans le département obtenu).

DANS LE SECOND DEGRÉ

Pour les professeurs du second degré, le mouvement est national et s'effectue en deux temps : le premier est l'affectation dans une académie (**mouvement inter-académique**), le second est l'affectation sur un poste dans l'académie obtenue (**mouvement intra-académique**).

Il faut alors distinguer :

- **l'affectation en tant que stagiaire**, l'année d'après l'obtention du concours, qui a généralement lieu dans l'académie d'origine ;
- **l'affectation en tant que titulaire**, l'année suivante, où l'académie d'origine de l'enseignant est peu prise en compte, sauf dans certaines situations particulières.

Les possibilités de nomination dans une académie varient considérablement selon les disciplines et d'une année sur l'autre, cependant le bilan des dernières années montre que globalement, certaines académies regroupent plus de 45 % des premières affectations dans le second degré : il s'agit de Créteil, Versailles et Amiens.

LA MUTATION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Si votre première affectation n'est pas celle dont vous rêviez ou que la vie vous amène à vouloir en changer après quelques années, vous avez la possibilité de demander une mutation géographique : un professeur des écoles peut participer au mouvement interdépartemental pour changer de département, ou seulement au mouvement départemental pour obtenir un nouveau poste dans son département ; un professeur du second degré peut participer au mouvement inter-académique pour changer d'académie ou seulement au mouvement intra-académique pour obtenir un nouveau poste dans son académie.

En tant que titulaire, vous participez donc au mouvement seulement quand vous souhaitez être muté ou en cas de suppression de votre poste (alors que les stagiaires sont obligés d'y participer pour obtenir leur première affectation). Vous avez alors la possibilité de ne formuler qu'un seul vœu, celui que vous souhaitez vraiment : si vous ne l'obtenez pas, vous conservez votre poste.

PREMIÈRE AFFECTATION ET MUTATION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC : COMMENT ÇA MARCHE ?

UN SYSTÈME DE POINTS

Vous saisissez vos vœux sur une application spécifique (SIAL pour l'affectation des lauréats de concours du 2nd degré, SIAM pour les mutations dans les 1er et 2nd degrés). Des points vous sont attribués en fonction de votre ancienneté, de votre situation personnelle et familiale (handicap, rapprochement de conjoint, nombre d'enfants à charge), de votre classement au concours (pour l'affectation en tant que stagiaire seulement), etc. Votre barème est mis en concurrence avec l'ensemble des demandes et des besoins d'enseignement à pourvoir dans l'ensemble du territoire concerné. Plus vous avez de points, mieux vous êtes classé, et plus vous avez de chances d'obtenir l'un de vos premiers vœux.

QUELLE STRATÉGIE ADOPTER ?

Pour la première affectation en tant que titulaire, il est important de se renseigner sur les barèmes des années précédentes (le nombre

Plus d'infos sur Vocation Service public.fr

de points nécessaire pour obtenir tel département ou telle académie) et de formuler le plus grand nombre possible de vœux : si vous n'en proposez qu'un et que vous ne l'obtenez pas, vous serez affecté après les autres, sur une zone ou un poste que personne n'a demandé, ce qui est risqué… Ne vous contentez donc pas des vœux qui vous tiennent à cœur mais proposez des vœux « crédibles » par rapport aux barèmes des années précédentes. Classez-les selon vos préférences en examinant bien la carte plutôt que de laisser le hasard décider pour vous.

Par exemple, pour le mouvement dans le 2nd degré, si l'académie de Créteil est plus proche ou accessible de votre région d'origine que celle de Versailles, indiquez cette préférence dans vos vœux mais ne vous dites pas : « *De toute manière, ni l'une ni l'autre ne m'intéressent, je ne vais pas les mettre dans mes vœux et avec un peu de chance j'aurai une autre académie…* » Vous risquez, à barème de points égal, de ne passer qu'après ceux qui l'auront demandée et d'obtenir celle des deux qui vous arrange le moins.

Attention d'ailleurs aux idées reçues concernant la région parisienne notamment. La sociologie des populations a énormément changé ces vingt dernières années. La « boboïsation » de certaines villes de banlieue est une réalité.

TRAVAILLER OÙ L'ON VEUT EN DEVENANT PROFESSEUR CONTRACTUEL OU SUPPLÉANT

Les professeurs remplaçants (contractuels dans le public, suppléants dans le privé) représentent une « variable d'ajustement » indispensable pour l'Éducation nationale, à laquelle elle a de plus en plus recours. Bien que pouvant être précaires, ces statuts alternatifs à celui d'enseignant titulaire attirent chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement.

L'une des raisons est sans doute le fait qu'ils permettent d'exercer où l'on veut, puisque **les remplaçants sont affectés dans la zone où ils ont postulé.**
Ces emplois sont aussi, pour certains, un bon moyen de se ménager une « période d'essai » avant de décider de se jeter dans le grand bain de la préparation des concours. D'autres encore exercent comme enseignants contractuels ou suppléants après un essai infructueux aux concours, avant peut-être de retenter leur chance et d'accéder aux concours internes.

Dans le public, l'expérience de contractuel d'un lauréat de concours peut être prise en compte dans son barème de mutation et donc favoriser son affectation dans l'académie de son choix une fois titulaire.

AFFECTATION ET MUTATION DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Si vous êtes lauréat d'un concours de l'enseignement privé, vous bénéficiez d'un contrat ou d'un agrément provisoire et vous accomplissez un stage d'une durée d'un an, avec l'accord du chef de l'établissement dans lequel vous êtes affecté ou recruté, généralement dans l'académie où vous avez passé le concours.

Pour le premier poste après la titularisation, vous êtes affecté prioritairement dans cette même région, à défaut dans les régions voisines ou celles de votre préférence. Une Commission nationale d'affectation (CNA) peut ainsi vous proposer un emploi dans une autre région si aucun emploi n'est disponible pour vous dans votre académie de vœu. C'est le recteur qui vous nomme, sur la proposition d'un chef d'établissement et après avis de la commission compétente.

Une fois installé dans ce premier poste, vous pouvez faire une demande de mutation qui sera classée selon un ordre de priorités (suppression de poste, réintégration suite à dispo ou congé parental ou temps partiel, demande de mutation liée à la situation familiale, autres demandes de mutation, situation de handicap). Si elle n'est pas satisfaite, vous conservez votre poste et pouvez renouveler votre demande l'année suivante. La mobilité est très variable selon les années et les régions.

LES MOUVEMENTS « PARTICULIERS » ET LA MOBILITÉ FONCTIONNELLE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

En dehors du mouvement « général » d'affectation qui s'effectue sur barème, il existe des mouvements « particuliers » qui vous permettent de proposer votre dossier de candidature pour des postes nécessitant des compétences particulières, éventuellement hors de votre académie d'origine, pour enseigner :
- dans des établissements scolaires dépendant d'autres ministères comme ceux de la Défense et de l'Agriculture,
- à des publics spécifiques,
- dans l'enseignement supérieur,
- à l'étranger, etc.

Sur concours ou par détachement, il est possible aussi d'accéder à une mobilité en exerçant d'autres fonctions :
- dans l'Éducation nationale (chef d'établissement, inspecteur, etc.),
- en dehors de l'éducation nationale, dans d'autres ministères, administrations ou établissements publics.

Plus d'infos sur http://www.education.gouv.fr/pid24372/portail-mobilite-des-enseignants.html ou auprès du conseiller mobilité-carrière de votre rectorat ■

Réussir votre concours 2018

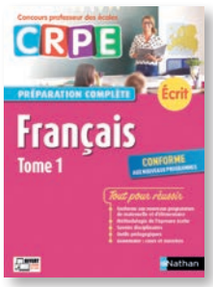

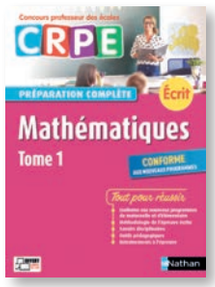

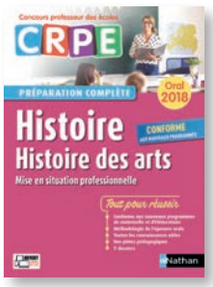

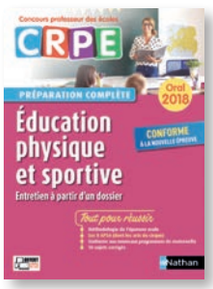

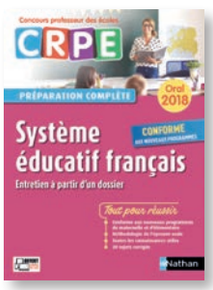

@AnousleCRPE

Retrouvez de nombreux conseils sur notre page Facebook

Feuilletez les ouvrages sur www.nathan.fr/crpe/

Repères Pratiques

Les titres indispensables pour votre concours

Nathan

P518

Comment mieux communiquer avec les parents

La construction de relations de confiance entre les parents et les enseignants est une question centrale, régulièrement rappelée comme une priorité de l'institution. À travers ces extraits du livre ***Familles-École : construire une confiance réciproque*** paru chez Réseau Canopé, Jean-Louis Auduc vous délivre de précieux éclairages afin de lever les incompréhensions faisant obstacle aux bonnes relations entre les parents d'élèves et l'école, et vous propose quelques pistes pour les améliorer.

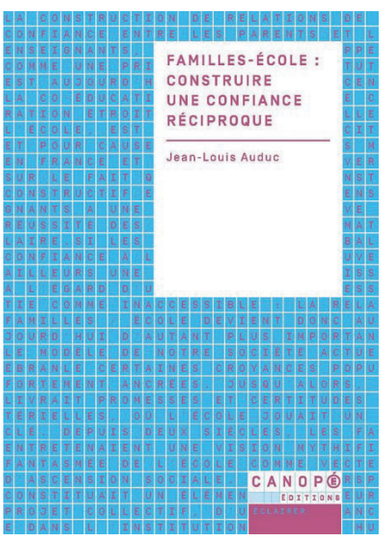

Familles-École : construire une confiance réciproque
de Jean-Louis Auduc
Canopé Éditions
Univers Éclairer
Octobre 2016
124 pages
ISBN 978-2-240-04279-8

DES MALENTENDUS ET DES PEURS RÉCIPROQUES

L'enjeu de la confiance nécessite de lever les peurs réciproques entre les parents et les enseignants ou les personnels de l'éducation. **Il est indispensable que les parents, pour faire confiance, « se sentent pris en considération ».**

Mehdi Hatri, nouvel enseignant en Seine-Saint-Denis, énumère ainsi **les peurs qu'il perçoit chez les parents** : « *Peur du jugement des enseignants sur leur capacité à être de bons parents, peur face au pouvoir tant des enseignants que de l'institution école, notamment en matière de redoublement, d'orientation ou de sanctions, peur de ce qu'ils vont entendre sur leur enfant, peur de l'avenir pour leur enfant, car l'obligation de réussite est extrêmement forte et pèse sur les relations entre l'école et la famille, peur des "représailles" que leurs interventions pourraient entraîner envers leur enfant, peur d'être dépossédé de son rôle de parent en particulier lorsque l'entretien a lieu en présence de l'enfant.*

Il ressort de mes entretiens avec des parents que la principale crainte est celle de la convocation. *En effet, ils ont trop souvent l'habitude de ne voir les enseignants que lorsqu'il y a des problèmes et jamais pour s'entendre dire que tout va bien ou que leur enfant a progressé.* »

Du côté des enseignants, des obstacles à la communication et des appréhensions peuvent exister. Ainsi, une critique formulée par un parent peut être vécue comme une mise en cause ; l'expression d'un désaccord, d'un point de vue différent peut être perçue comme un conflit difficile à résoudre, déclenchant d'inévitables tensions.

Mehdi Hatri poursuit son recensement des craintes par les constats suivants : « *Peur d'être dépourvu face à des interrogations de parents, peur d'être interpellé sur des problèmes institutionnels non résolus, peur d'être pris à parti devant les collègues en conseils de classe ou lors des réunions de parents, peur de ne pas pouvoir se justifier face à des critiques sur les réformes pédagogiques, peur de laisser paraître ses propres interrogations, peur de ne pas conduire l'entretien en professionnel, peur de la contestation des parents face à une sanction, peur de blesser les parents en énonçant des choses difficiles à entendre sur leur enfant.* »

Ces réserves traduisent la plupart du temps un **manque d'assurance de la part des enseignants,** que toute remise en cause supplémentaire vient alimenter. Ainsi, l'enseignant peut craindre la surveillance, l'ingérence des parents dans certains cas, ou redouter de parler devant un groupe, de perdre ses moyens, d'être déstabilisé devant la question d'un parent, de ne pas maîtriser la dynamique du groupe, d'être pris en défaut, mal compris, de ne pas apparaître comme crédible dans le domaine pédagogique, d'avoir à répondre sur un cas qui le dépasse…

RECONNAÎTRE L'ENFANT DANS L'ÉLÈVE

L'élève est au cœur de la relation entre l'école et la famille. Il en est même l'objet, il faut donc être attentif à la place qu'il y occupe. C'est une des questions récurrentes lors des rencontres entre les parents et l'enseignant ou le chef d'établissement, qui sont des rencontres entre adultes. La question de la présence du jeune pendant l'entretien parents / enseignants doit être posée et s'il ne peut y avoir de réponses générales, on peut tracer un certain nombre de pistes.

Pour clairement légitimer l'un et l'autre dans leurs fonctions, il peut être utile que le jeune n'assiste pas à la première partie de la discussion, mais puisse, par exemple, être appelé pour

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

la fin de la rencontre afin d'écouter les points sur lesquels se sont mis d'accord parents et responsables de l'établissement.
Dans des cas plus difficiles (problèmes de comportement du jeune, absentéisme…) ou pour évoquer des problèmes dont la famille n'a pas conscience, il peut s'avérer positif que le jeune n'assiste pas à la rencontre et n'ait pas à assumer un rôle ou des responsabilités qui ne lui incombent pas : « *Ce qui circule entre les familles et l'école se joue, tout particulièrement dans le cas des milieux populaires et immigrés, au travers de l'enfant qui se situe à l'interface, au point de jonction entre deux mondes qu'il doit faire communiquer. Ce rôle qui lui incombe parfois très tôt, dès lors que les parents ne maîtrisent pas les codes et le langage de l'école, lui fait porter une responsabilité en forme de solitude scolaire. Le risque est grand de voir l'enfant informateur oublier ou déformer les messages, tout en devant supporter les conséquences d'un enjeu qui lui échappe.* »

Un parent, lors d'une réunion à Pantin, déclarait : « *Je ne sais pas comment me situer à chaque rupture. En tant que parent, j'étais accueilli dans l'école maternelle ; en primaire, j'étais à la porte d'entrée ; maintenant, au collège, je ne sens plus ma place et mon fils me dit de ne pas y aller.* »
On peut parler dans certains cas de l'élève comme d'un écran par rapport à sa famille, notamment à partir de la 6e. On assiste à un paradoxe qui consiste à viser le développement de l'autonomie des enfants sans leur expliquer l'importance de la présence de leurs parents dans l'école, alors que, dans des pays européens comme le Danemark, l'Écosse ou la Finlande, on insiste auprès des élèves à partir de dix ans sur le fait que les parents ont toute leur place dans l'établissement scolaire sans que cela ne remette en cause le fait qu'ils ne sont plus des enfants et que plus personne ne les appellera ainsi.
Autre question qui met en jeu la place de l'enfant, celle de la transparence dans le discours produit. L'enseignant doit-il tout dire aux parents de ce que fait l'élève dans la classe ou lors d'une sortie scolaire ? Les parents doivent-ils tout dire aux enseignants de ce qui se passe à la maison ? Être totalement transparent au risque de ne pas garantir l'intimité, l'espace privé du jeune, peut être fortement préjudiciable dans la construction de sa personne et de son autonomie.
La classe, l'établissement scolaire sont aussi, à leur manière, un espace d'intimité et de confidentialité pour le jeune comme pour l'enseignant.
Il apparaît important de montrer que la confidentialité partagée sur certains sujets et à certains moments est aussi un élément qui fait partie de la construction du futur ou de la future adulte.

COMMENT DÉVELOPPER UNE ATTITUDE D'OUVERTURE

Il est nécessaire de chercher à engager systématiquement avec les parents des contacts dès le début de l'année et de les maintenir tout au long de l'année, en utilisant différents moyens (entretiens individuels, réunions collectives, mais aussi échanges téléphoniques ou encore carnet de liaison). Une « lettre ouverte aux familles » peut présenter les différents documents de liaison utilisés. Il est souvent décisif d'aménager les conditions matérielles des rencontres familles / école.
Il est également nécessaire de réfléchir aux modalités relationnelles des rencontres avec les enseignants pour mettre les parents à l'aise. Il semble fondamental de développer une attitude d'ouverture, d'accueil, d'établir un climat de confiance, de dédramatiser la situation, d'éviter de critiquer et enfin de s'exprimer de façon compréhensible. Les réunions doivent toujours avoir une visée précise, claire et utile pour les familles.
Il peut être aussi utile d'organiser des réunions moins formelles : par exemple, de prévoir des réunions par petits groupes de parents pour qu'ils échangent entre eux, qu'ils partagent entre pairs, d'organiser des témoignages de parents vers d'autres parents pour leur permettre de partager ce qu'ils ont vécu à des moments décisifs.
Il faut favoriser un climat de convivialité avec, par exemple, un « pot » à l'issue des réunions. Ce peut être l'occasion de valoriser les représentants des parents, les responsables d'associations auprès de tous.
Il est également nécessaire que les parents ne se sentent pas exclus du travail de la classe, pour leur donner les moyens de suivre ce que réalise leur enfant. Cela peut revêtir la présentation succincte des programmes, notamment en échangeant sur les souvenirs qu'ils peuvent avoir des programmes qu'ils ont pu suivre, la présentation des méthodes de travail, des objectifs, de la programmation du travail de la classe. Ouvrir la classe aux parents, les informer de la vie de l'établissement font partie des possibles pour mieux impliquer les familles. C'est donner aux parents des occasions de participer à la vie scolaire en les invitant à des sorties avec les élèves pour leur montrer que de telles initiatives font partie pleinement de l'apprentissage scolaire des jeunes, c'est leur proposer d'intervenir, par exemple, dans des ateliers, ou encore organiser des soirées d'échanges sur des sujets de société en rapport avec la discipline enseignée.

COMMENT VALORISER LE RÔLE DES PARENTS

Il faut mettre en avant le plus souvent possible les parents, les féliciter fréquemment, les rendre fiers de leur rôle et de leurs enfants. Par exemple, ne pas hésiter à faire des cérémonies pour l'entrée, la sortie des classes, une exposition de dessins, la réalisation d'objets, pour qu'ils se sentent à leur place dans l'école ou encore en leur signalant les progrès et pas seulement les difficultés de leur enfant. Lors des changements de degré comme le passage école / collège, il est indispensable de se dire en échangeant avec les familles que ce passage n'est pas qu'un changement de lieu ou de niveau, c'est aussi un passage de l'enfance à l'adolescence qui nécessite une action commune de tous les acteurs d'un territoire.
L'enjeu de l'orientation est fondamental pour des parents qui sont, dans leur ensemble, très inquiets pour l'avenir de leur enfant. Pour les préparer avec leur enfant aux enjeux de l'orientation, il est souhaitable d'organiser à la fois des réunions d'information des parents sur l'orientation ou des forums des métiers – avec la participation de parents présentant leur métier –, mais aussi de leur faire découvrir des qualifications ou des diplômes qui n'existaient pas ou peu lorsqu'ils étaient élèves. Ainsi, le baccalauréat professionnel, créé il y a trente ans, n'a atteint sa pleine

mise en œuvre qu'il y a une vingtaine d'années. Très peu de parents savent donc ce qu'il signifie et ce qu'il représente. On peut d'ailleurs dire la même chose de nombreuses formations…

RÉUSSIR LES RENCONTRES INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES

La confrontation des points de vue, qui tient au positionnement propre et singulier de chacun, est nécessaire et enrichissante. Le dialogue entre les deux pôles passe par une reconnaissance de l'autre comme porteur d'une parole différente et un respect de son rôle propre. En outre, chacun, école et famille, a besoin de l'autre pour mener à bien sa mission : l'enseignant doit soutenir l'autorité des parents et réciproquement.

Plusieurs types de rencontres avec les parents d'élèves peuvent se présenter pour l'enseignant :

– **les rencontres circonstancielles** : à l'entrée ou à la sortie de l'école ou du collège, lors d'une sortie éducative ;

– **les rencontres obligatoires** à la rentrée et pendant l'année concernant le parcours scolaire du jeune ;

– **les rencontres sollicitées** par l'enseignant pour évoquer le comportement et / ou les résultats du jeune ou celles sollicitées par les parents.

L'ACCUEIL DES PARENTS

Il est important que les parents se sentent réellement acteurs dans chacune des réunions et qu'ils s'approprient l'école de leur enfant. Il ne s'agit donc pas seulement de faire des parents des « accueillis » mais d'en faire de véritables acteurs. Cela implique en particulier d'avoir présents à l'esprit les enjeux que représente un bon accueil de l'école, a fortiori pour les familles de milieux défavorisés et celles d'origine étrangère.

L'un des premiers lieux d'accueil possible est celui de la classe. On peut se demander dans quelle mesure le fait de faire asseoir les parents dans la salle de classe de leur enfant n'est pas susceptible de raviver les souvenirs – pas toujours bons – de leur scolarité ou de les infantiliser. Autant de mauvaises conditions pour engager le dialogue ! En revanche, la salle de classe peut être utilisée pour informer les familles sur les apprentissages et montrer des réalisations de leurs enfants.

CLARIFIER LES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Quelques pistes pour que la rencontre soit efficace :

- Préparer une liste des idées qu'on veut aborder.
- Débuter toujours la rencontre en mettant en avant une réalisation réussie du jeune.
- Si la rencontre est susceptible d'entraîner un conflit, réfléchir à la possibilité d'un tiers présent lors de la rencontre (chef d'établissement, responsable de l'association des parents d'élèves, personnel d'un centre social, animateur de la municipalité…).
- Être toujours très précis sur le message destiné à la famille : au besoin, ne pas hésiter à faire des fiches pour étayer son constat.
- Être attentif à écouter les inquiétudes, les préoccupations, le questionnement des familles.
- Expliquer calmement le diagnostic sur la situation du jeune. Laisser l'interlocuteur présenter le sien et éviter de l'interrompre.
- Toujours faire reformuler certaines analyses ou propositions afin de s'assurer d'une bonne compréhension par les parents.
- Rester le plus pondéré possible et ne pas adopter une attitude défensive par rapport à d'éventuelles manifestations de colère.
- Ne pas rendre responsable le ou les parents des problèmes que peut rencontrer l'enfant.
- Essayer avec la famille de découvrir ce qui a pu produire la difficulté dans les apprentissages ou le problème de comportement au lieu de se précipiter sur l'énoncé de solutions.

Ce qu'il ne faut surtout pas faire lors d'une rencontre parents / enseignants :

- Se laisser accaparer, déborder lors de la rencontre et ne pas pouvoir développer les éléments essentiels.
- Adopter une attitude fataliste vis-à-vis du jeune : « il n'y a plus rien à faire… » ; « son frère, sa soeur était déjà comme ça… ».
- Se mettre en situation de se justifier systématiquement pour prouver que, sur tous les points évoqués, on est le seul à avoir raison et que les parents ont tort.
- Blâmer l'attitude de la famille vis-à-vis de l'école.
- Penser que l'on sera seul en capacité de résoudre tous les problèmes. Il ne faut jamais hésiter à conseiller aux parents de consulter d'autres professionnels.
- Ne jamais faire appel à des « médiateurs » possibles : délégués des parents de la classe, responsables de l'association de parents d'élèves de l'établissement.
- Si les parents deviennent plus agressifs, il ne faut surtout pas répondre sur le même ton.
- Enfin, il vaut mieux parfois se parler que d'écrire « à chaud », sous le coup de la colère après une situation difficile. Le mot écrit laisse une trace ineffaçable. Il faut donc être extrêmement prudent dans son utilisation.

TENIR UN HISTORIQUE DES RENCONTRES

Les rencontres avec les familles sont organisées en vue d'une meilleure réussite du jeune. Il est donc important pour l'enseignant de tenir un cahier des rencontres pour ne pas être pris au dépourvu par rapport à un questionnement précis de la famille faisant écho à une situation évoquée dans un rendez-vous précédent.

Dans cet historique, il apparaît indispensable d'indiquer pour chaque rendez-vous :

- Qui a provoqué le rendez-vous ?
- Quelles informations ont été données par l'enseignant, par la famille ?
- Quelles questions ont été laissées en suspens et doivent faire l'objet d'un entretien ultérieur ?
- Quelles décisions ont été prises et comment s'est déroulé le suivi ?
- Quelles sont les potentialités de travail en commun avec la famille ou quels sont les problèmes posés par cet entretien ?
- Souligner l'évolution de l'enfant en termes de comportement ou de réussite scolaire. ■

3 CLÉS À RETENIR

- Un des défis de l'école d'aujourd'hui est de **forger un sentiment commun d'appartenance sans nier la diversité des identités de chacun**. Le développement d'une véritable communauté éducative reposant sur des valeurs clairement exprimées regroupant tous les acteurs d'un établissement, quelles que soient leurs origines, leurs philosophies, leurs croyances est le meilleur antidote contre les replis communautaires.
- La prise en compte des attentes et des difficultés des parents nécessite une démarche volontariste dans leur direction. Il s'agit de faire un pas en direction des familles les plus éloignées de l'école et de **ne pas avoir peur de l'ouverture**.
- Il apparaît également indispensable de ne pas hésiter à **remercier et féliciter les parents (et l'enfant) quand ce qui est nécessaire est fait**. La valorisation, la fierté du jeune et de sa famille passent par des signes de reconnaissance de l'institution scolaire.

EXEMPLES DE RESSOURCES ET D'OUTILS PROPOSÉS PAR RÉSEAU CANOPÉ POUR ALLER PLUS LOIN

■ **Les fondamentaux**
Une série de films d'animation sur les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire, qui s'adresse aux enseignants, parents d'élèves, élèves, animateurs et éducateurs. **www.reseau-canope.fr/notice/les-fondamentaux.html**

■ **Les valeurs de la république**
La transmission des valeurs républicaines telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et l'absence de discrimination. **www.reseau-canope.fr/lesvaleursdelarepublique.html**

■ **Série *Faire de la grammaire***
Une démarche d'apprentissage conforme aux programmes 2016, qui insiste sur une approche intuitive des notions grammaticales avant leur structuration, sur la manipulation d'énoncés, sur des activités de tri et de classement. **www.reseau-canope.fr/notice/fairedelagrammaire.html**

■ **Parcours M@gistère : Gérer les conflits à l'école**
Changez de regard sur le conflit pour le prévenir ou, le cas échéant, le gérer. 3 heures d'activités en distanciel puis 3 heures en présentiel. **www.reseau-canope.fr/notice/gerer-les-conflits-a-lecole.html**

NOUVEAUX ENSEIGNANTS

CANOPÉ

Cultivons
ensemble
nos compétences

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

—

FORMATIONS & CONSEILS

—

100 LIEUX D'ACCUEIL

reseau-canope.fr/
nouveaux-enseignants

RESEAU-CANOPE.FR

CANOPÉ

LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Conception graphique : **DES SIGNES**, studio Muchir et Descloud

La boîte à outils des candidats et des nouveaux enseignants

De nombreux sites sont consacrés au monde de l'enseignement.
Qu'ils soient institutionnels ou d'initiative privée, ils vous apportent des infos et vous accompagnent dans la réussite de votre concours, mais aussi dans la pratique de votre métier. Notre sélection.

LES SITES INSTITUTIONNELS

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
www.education.gouv.fr

Point de passage obligé pour les candidats aux différents emplois de l'Éducation nationale, le site www.education.gouv.fr vous permettra de trouver :

- **Dans l'onglet « Concours, Emplois, Carrières »**, des fiches métiers très complètes avec les profils de poste, les modes d'accès, les concours et les épreuves : cette rubrique fait un lien direct avec le site devenirenseignant.fr, spécialement conçu pour fournir les informations nécessaires sur le recrutement des professeurs de l'Éducation nationale.
- **Dans l'onglet « Le système éducatif »**, les adresses des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale de chaque académie.
- **Dans les onglets « École », « Collège », « Lycée »**, l'ensemble des programmes ainsi que les orientations de la politique éducative.
- **Dans l'onglet « Le B.O. »** (bulletin officiel de l'éducation), les textes réglementaires.
- **Pour l'orientation**, la page des CIO (centres d'information et d'orientation) : http://www.education.gouv.fr/cid160/lieux-information.html

L'importance de la masse documentaire rend la navigation complexe. Pour les candidats aux métiers de l'enseignement, et plus généralement du secteur éducatif (enseignant, psychologue, conseiller d'éducation), un portail spécifique a été créé (voir ci-dessous).

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
www.devenirenseignant.gouv.fr

Beaucoup plus accessible que le site général de l'Éducation nationale, **devenirenseignant.fr** simplifie la tâche des aspirants et des futurs candidats aux concours d'enseignants.
Trois rubriques – **« Devenir enseignant », « Découvrir le métier » et « Construire sa carrière »** – permettent de comprendre les différents parcours professionnels pour intégrer sereinement l'Éducation nationale. Vous trouverez toutes les informations pratiques sur l'accès aux métiers enseignants et leurs formations sans faire doublon avec le site de l'Éducation nationale. Le site précise aussi certains éléments chiffrés concernant l'actualité des concours et vous trouverez les annales et les rapports de jury des années précédentes.

LE SITE DES ÉSPÉ
http://www.reseau-espe.fr/

Depuis septembre 2013, les IUFM ont fait place aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ). La finalité reste la même : assurer la formation des maîtres et des professeurs de l'enseignement public. Le site du Réseau national des ÉSPÉ propose un annuaire de toutes les ÉSPÉ (chacune disposant aussi de son propre portail), informe sur leurs formations et les modalités d'accès.

CANOPÉ
www.reseau-canope.fr/

La librairie et la médiathèque pédagogiques de référence. Indispensable pour les candidats aux concours de l'Éducation nationale et les nouveaux enseignants.
Trouver l'atelier CANOPÉ le plus proche : sur la page d'accueil, « Mon atelier »

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Équivalent du site de l'Éducation nationale pour la recherche et l'enseignement supérieur,

ce portail regroupe toutes les informations officielles sur la recherche en France : orientations politiques, moyens, métiers, modes d'accès. La rubrique « Ressources humaines » présente tous les métiers, y compris ceux du secteur administratif et des ressources documentaires. La rubrique « Enseignement supérieur » donnera au visiteur une vision globale des possibilités de l'enseignement supérieur et toutes les clés pour y faire ses études ou y faire carrière.

éduscol
Portail national des professionnels de l'éducation

EDUSCOL
www.eduscol.education.fr

Émanation très pragmatique de l'Éducation nationale à destination des enseignants en exercice, cette « boîte à outils » est conçue pour répondre à leurs questions pratiques. Les candidats y trouveront des éléments importants pour l'acquisition de la culture professionnelle dans le cadre de la préparation aux épreuves orales des concours.

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
www.aefe.fr

Vous avez réussi le concours, vous êtes enseignant en poste et vous souhaitez travailler à l'étranger dans les établissements français d'enseignement : voici le site de référence pour les candidats à l'expatriation, en particulier dans l'onglet « Personnels ».

onisep.fr

ONISEP
www.onisep.fr

Un site pour le jeune public des collèges et des lycées en cours d'orientation professionnelle qui y puisera l'inspiration et les informations sur les métiers. Ce site contient également une mine d'informations sur les pratiques pédagogiques et l'orientation.

Voir également le site du Centre national d'enseignement à distance pour la préparation des concours de l'enseignement : **www.cned.fr**

éduthèque

LE PORTAIL ÉDUTHÈQUE
http://www.edutheque.fr

Le portail Éduthèque fournit aux enseignants, sur inscription à l'aide de leur adresse professionnelle, un accès gratuit à des ressources

RÉUSSISSEZ LE CONCOURS DE PROFESSEUR DES ÉCOLES AVEC ELLIPSES !

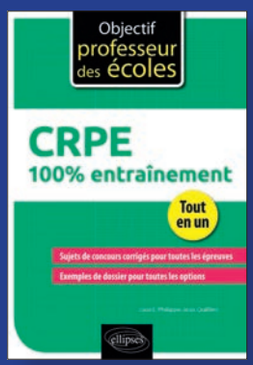

456 pages • 19,90 €

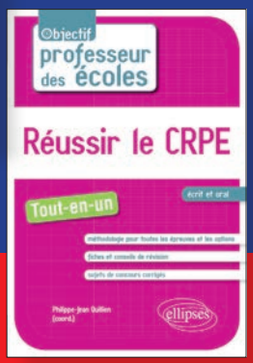

672 pages • 24,50 €

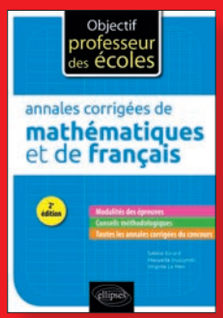

504 pages • 22 €

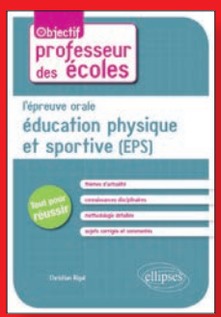

312 pages • 18 €

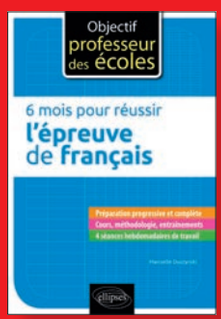

456 pages • 19,50 €

384 pages • 21 €

336 pages • 18,50 €

ellipses

Retrouvez tous les titres des ouvrages de préparation aux concours sur
www.editions-ellipses.fr

numériques culturelles et scientifiques utilisables en classe (BBC, lesite.tv, ARTE, etc.).

LES SITES ALTERNATIFS

vousnousils l'e-mag de l'éducation

VOUSNOUSILS
www.vousnousils.fr

Un site d'actualité autour de l'éducation. Un bon moyen d'être « à la page » au sujet des dernières nouvelles, des dossiers, des politiques et des réflexions sur l'éducation. Le suivi quotidien de l'actualité pédagogique, les analyses et les dossiers sont indispensables pour la bonne culture professionnelle des candidats aux concours, mais aussi pour les enseignants en poste.

Le café pédagogique
Toute l'actualité pédagogique sur internet

LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE
www.cafepedagogique.net

Un site indépendant d'information en continu. Toute l'actualité au jour le jour, un magazine pour comprendre les enjeux du monde de l'éducation, des analyses et les informations indispensables pour intégrer les valeurs de l'enseignement.

WebPédago
Partagez la connaissance !

LE WEB PÉDAGOGIQUE REMPLACE « LE PETIT JOURNAL DES PROFS »
lewebpedagogique.com

Des « kits pédagogiques », une plateforme pour partager des documents avec ses élèves, des ressources interactives, des chroniques rédigées par des enseignants, publiées quotidiennement, et un abonnement proposé au « Petit journal des profs » : à consulter gratuitement par tous les enseignants.

Neoprofs

NEOPROFS
www.neoprofs.org

Ce forum est destiné à tous les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et plus particulièrement aux plus jeunes qui y trouveront, grâce aux échanges avec leurs collègues, une aide sur tous les thèmes liés à leur métier.

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

devenir enseignant .org

LE SITE POUR DEVENIR ENSEIGNANT DANS LE PRIVÉ
www.devenirenseignant.org

À ne pas confondre avec son homologue du public en « .fr », devenirenseignant.org est une « boîte à outils » pour entrer et évoluer dans l'enseignement catholique. Les candidats au secteur privé trouveront des informations spécifiques sur les carrières, les filières, la réglementation et les métiers selon leur niveau de formation. Les candidats à des suppléances (remplacements) y trouveront les coordonnées de la direction diocésaine de leur région dans la rubrique « Rechercher un établissement ou une structure administrative ».

LES SITES PAR MATIÈRE

ESPACE DES SCIENCES
www.espace-sciences.org
Un site associatif (édité par le centre de culture scientifique technique et industrielle de Rennes) très professionnel et particulièrement complet sur l'actualité des sciences et son enseignement. Les enseignants y trouveront les manifestations, les expositions, les actions en faveur des sciences et de leur enseignement. À consulter par les candidats aux disciplines scientifiques.

WebLettres
Le portail de l'enseignement des lettres

WEB LETTRES
www.weblettres.net
Ce site associatif s'adresse aux professeurs de lettres du secondaire qui y trouveront notamment des cours et séquences mis en ligne par leurs collègues et qui pourront participer à des groupes de travail.

Vocation Enseignant.fr

VOCATION ENSEIGNANT
www.vocationenseignant.fr
Le site des candidats aux concours et enseignants stagiaires : actus, témoignages, conseils pour les épreuves écrites et orales…
À suivre aussi, le fil d'actualité et d'alerte sur la page Facebook : **www.facebook.com/Vocation Enseignant/**

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

Comment se préparer à l'inspection

De maître, d'évaluateur de vos élèves, vous devenez, le temps de cette inspection, celui qui est observé, jugé, félicité et parfois remis en question. Tout d'abord, il faut savoir raison garder.

L'inspection est un des instants forts du métier. Pour beaucoup d'enseignants, c'est un mauvais moment à passer. Il convient néanmoins de ne pas se laisser infantiliser et d'aborder cette « épreuve » d'une façon sereine et professionnelle. Les conseils pour vous y préparer, extraits du livre ***Professeur des écoles débutant - La classe : mode d'emploi***, édité chez Hachette Éducation.

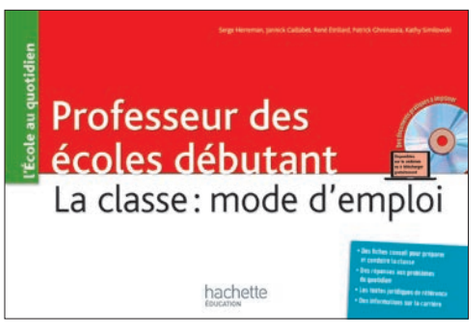

Professeur des écoles débutant
La classe : mode d'emploi
de Serge Herreman, Jannick Caillabet, René Étrillard, Patrick Ghrenassia, Kathy Similowski
Hachette Éducation
Collection L'École au quotidien
Mai 2017 - 320 pages
ISBN : 978-2-01-625329-8

Cet ouvrage, destiné aux professeurs des écoles débutants, offre des réponses immédiates aux questions liées à l'entrée dans le métier : préparation de la rentrée, gestion du groupe classe, organisation des apprentissages, relation avec les parents, etc.
Il aborde concrètement et clairement tous les aspects fondamentaux de la profession, les illustre d'exemples de situations rencontrées « sur le vif » et auxquelles sont proposées des réponses adaptées, et précise les principaux textes réglementaires qui les régissent. Un cédérom regroupe différents exemples et outils propres aux notions abordées.

Avant tout, il est important de comprendre qu'il n'est pas anormal, absurde, que notre employeur, l'État, nous évalue et vérifie la manière dont nous travaillons avec les élèves placés sous notre responsabilité. Tous les enseignants font l'objet d'un contrôle de leurs activités pédagogiques et sont donc notés.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

D'une manière générale, les inspections se déroulent tous les 3-4 ans. L'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) inspecte après avoir prévenu soit par appel téléphonique à l'école, soit par courriel ou encore par écrit. Il peut donner une date précise ou, et c'est de plus en plus souvent le cas, donner une période d'une ou deux semaines durant laquelle il est susceptible d'inspecter. L'inspection est décidée par l'inspecteur mais il est possible de la demander pour diverses raisons : perspective de possibilité de promotion, préparation à un examen (CAFIPEMF, CAPA-SH...).

De nombreux inspecteurs adressent dès le début de l'année une note de service précisant les modalités d'inspection des personnels. Il est important d'en prendre connaissance et d'en respecter les différents points.
L'évaluation de l'inspecteur s'appuie essentiellement sur votre travail avec vos élèves, sur votre conduite de la classe, sur votre respect des programmes et sur les documents que vous devez présenter.
L'inspection individuelle comprend deux parties : l'observation de la conduite de classe et un entretien approfondi avec l'enseignant. En préalable, une visite des classes et de l'école, un entretien avec l'équipe pédagogique peuvent avoir lieu.

L'inspecteur s'appuiera sur :
- la conduite de la classe, l'alternance et le rythme des activités, la clarté des consignes, l'attention et l'adaptation aux réactions, aux remarques des élèves ;
- la qualité de communication dans la classe, maître-élèves, élèves-élèves ;
- les démarches pédagogiques, la pertinence des supports et des stratégies mises en place, la maîtrise des contenus, la prise en compte de l'erreur ;
- les affichages pédagogiques et les « cahiers » des élèves ;
- la prise en compte des erreurs.

On peut « rater » sa séance. Ce n'est pas très grave car tout se joue à l'entretien. Cet entretien suit habituellement le temps d'observation mais il peut avoir lieu quelque temps après. L'inspecteur peut vous demander de vous situer par rapport à l'équipe, au projet de cycle, aux enseignants du RASED...

QUE FAUT-IL FAIRE OU... NE PAS FAIRE ?

La durée d'une inspection se déroule habituellement sur une demi-journée. Cette demi-journée de classe doit être une demi-journée ordinaire au cours de laquelle on présente les leçons prévues à l'emploi du temps. Il est important de ne pas tenter de nouvelles méthodes, de nouvelles organisations pédagogiques. Vous devez rester vous-même et ne rien changer à vos habitudes. Ces changements perturberaient vos élèves. Cela pourrait vous déstabiliser. Ne changez rien à votre tenue vestimentaire.

Pensez qu'il est normal de ressentir du stress. « C'est un gage de talent. » (Sarah Bernhardt)

Il est important de montrer que l'on a réfléchi aux buts et aux enjeux de ce que l'on présente aux élèves. On ne fait pas pour faire mais on sait ce que l'on fait et pourquoi on le fait. Il convient de se demander à quels résultats on veut amener ses élèves, quels sont les objectifs que l'on veut atteindre. Les élèves apprendront mieux, plus facilement, si ce que vous enseignez a du sens pour eux et qu'ils se sentent en mesure d'atteindre les objectifs fixés. Donner du sens à votre enseignement est toujours constructif. Ne visez donc pas trop haut. Nous travaillons pour et avec les élèves. Il est important de ne pas les laisser sur le bord de la route.

Quand vous proposez un exercice, quel qu'il soit, prenez le temps de le faire vous-même. Cela peut vous éviter quelques mauvaises surprises et certaines déconvenues.
Il est important de soigner vos progressions, vos fiches de préparation et votre cahier journal. Attention au cahier d'appel qui est un registre obligatoire et qui doit être parfaitement tenu. Certains de ces documents ne sont pas des pièces obligatoires à fournir, mais votre inspecteur ne manquera pas de vouloir les consulter. Surtout quand on débute, il est préférable de devancer ses désirs et de lui présenter dès son entrée dans la classe tous les documents qu'il serait susceptible de vous demander.

Vous devez « séduire » votre inspecteur et le mettre dans les meilleures dispositions. Prévoir une place agréable dans la classe, mettre à sa disposition documents obligatoires, cahiers d'élèves, etc. Lors de l'entretien, s'arranger avec ses collègues, son directeur pour avoir un petit plateau avec un café, un thé et pourquoi pas des petits gâteaux. Personne n'est dupe mais cela favorise une ambiance plus détendue. Durant l'entretien, ayez une attitude professionnelle : vous devez faire montre de votre capacité d'analyse, de votre recul par rapport à votre pratique. Faites preuve d'ouverture d'esprit et montrez que vous êtes à l'écoute. N'hésitez pas à demander des conseils.

Certains inspecteurs ont des « dadas ». Ne les contrariez pas. Si vous vous trouvez face à un inspecteur qui abuse de son autorité, qui fait preuve d'intolérance, de peu d'ouverture au dialogue, adaptez-vous. Vous n'êtes pas des « gamins ». Vous devez avoir une attitude d'adulte, de professionnel raisonnable et assumant ses choix pédagogiques. Et sachez que l'inspecteur doit rendre compte de son inspection dans un rapport.

ET APRÈS ?

Le rapport d'inspection qui porte sur l'ensemble de vos activités doit être adressé dans un délai d'un mois. L'inspecteur y propose une note à l'inspecteur d'académie. C'est le DA-SEN qui a le pouvoir de notation et c'est donc lui qui arrête cette dernière.
Signer son rapport signifie que l'on en a bien pris connaissance et ne veut pas dire que vous acceptez tout ce qu'il contient. En règle générale, les notes sont harmonisées via une grille de notation spécifique à chaque département. Ce n'est donc pas une note sur 20, mais une note qui correspond à un barème et qui est la plupart du temps plafonnée par échelon.

C'EST MAL PARTI !

Votre inspection a pris une mauvaise tournure. Pas de panique ! Il faut attendre la réception de votre rapport d'inspection. Il se peut en effet que ce qui vous a été dit lors de l'entretien soit différent de ce que l'IEN a consigné dans son rapport. Ceci dans un sens positif ou négatif.
Donc, pas d'emballement. Il est préférable de bien peser votre décision quant à un éventuel recours.
Ce recours éventuel prend la forme d'un courrier dans lequel vous défendez votre point de vue sur ce qui s'est passé. Toutes vos observations seront intégrées à votre dossier d'inspection.
Dans le cas d'une baisse de note, vous pouvez aussi demander une nouvelle inspection. Dans le cas d'une contestation de note, il est plus que recommandé de s'adresser à un syndicat qui vous aidera et vous conseillera dans vos démarches.

PUIS-JE REFUSER UNE INSPECTION ?

Le refus d'inspection est reconnu par la circulaire du 13 décembre 1983, publiée au BO du 20 décembre 1983. Les conséquences actuelles d'un refus d'inspection sont celles d'une note généralement faible, ce qui entraîne un avancement faible, une pénalisation dans tous les barèmes où la note est prise en compte.

Pour refuser une inspection, il n'existe aucune procédure réglementaire. Soit on adresse un courrier préalable à l'inspecteur de l'Éducation nationale, soit on lui signifie son refus lorsqu'il annonce sa visite. Il est préférable d'éviter de le faire quand il arrive. La plupart du temps, l'IEN n'insiste pas et transmet le refus au DA-SEN.

En conclusion, il est plus que déconseillé, surtout en début de carrière, de refuser une inspection. Il n'y a rien à gagner et beaucoup à perdre. Si le désaccord avec son IEN est trop important, il est toujours possible de demander un changement de poste lors du prochain mouvement et de changer de circonscription. Aucun souci quant au suivi de votre dossier et personne ne peut vous reprocher d'avoir changé de circonscription.

JE SUIS PES : QUI VIENT ME VOIR ?

Durant votre stage, vous aurez le plaisir de recevoir de nombreuses visites. Tout d'abord, celle d'un professeur des écoles maître formateur qui vous apportera aide et conseils. Comme vous êtes stagiaire, les documents demandés sont plus nombreux que pour un titulaire. Il est plus que conseillé de présenter un cahier journal complet, des fiches de préparation solides... Même chose lorsque vous recevrez la visite du conseiller pédagogique de circonscription. Néanmoins, gardez votre sang-froid et n'hésitez pas à poser des questions, à demander des conseils. Dans la majeure partie des cas, ces visites se passent très bien.

Quant à la visite certificative finale qui valide ou non votre formation, là encore, pas de panique, la plupart des inspecteurs sont bienveillants et n'ont pas le même degré d'exigence que pour les vieux enseignants blanchis sous le harnais.

ET APRÈS ?

L'ensemble des rapports de visite est réuni dans un dossier qui est étudié par le jury académique qui valide votre année et propose votre titularisation qui sera effective l'année scolaire suivante. Votre première inspection en tant que titulaire a lieu la seconde année. Le jury académique peut aussi proposer une prolongation (de droit) si pour des raisons de santé, un congé maternité, vous n'avez pas pu bénéficier d'une année complète de formation. En cas de problème lors des visites, après un entretien, vous pouvez soit être titularisé, soit être renouvelé, c'est-à-dire redoubler une année, soit être « licencié ». Attention, le jury académique est souverain et il est quasiment impossible de contester ses décisions.

Quels sont les motifs graves qui peuvent valoir à un PES une non-certification ?
- Un manque flagrant de préparation.
- Une incapacité totale à « tenir » la classe, manifestée par une indiscipline généralisée.
- Une mise en danger des élèves (les laisser sortir de la classe sans contrôle, par exemple).
- Un refus de tout dialogue lors de l'entretien, ou une attitude insolente.
- Un registre de langue désastreux (mots vulgaires, familiarités, fautes grossières de syntaxe).
- Un absentéisme ou des retards non justifiés.
- De graves conflits injustifiés avec les parents ou avec l'équipe pédagogique. ■

Plus d'infos sur Vocation Enseignant.fr

Objectif CRPE

CONCOURS 2018

Admissibilité Écrit

Admission Oral

Concours de recrutement de professeurs des écoles

Toute une gamme d'ouvrages pour réussir le CRPE

Des MANUELS complets pour se préparer : cours, entraînement, méthodologie

L'admissibilité

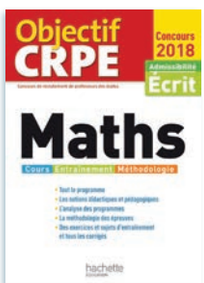

L'admission

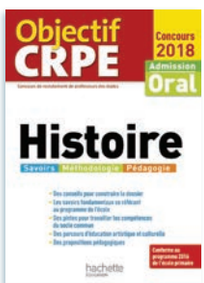

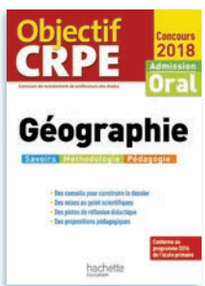

Des FICHES pour réviser toutes les notions

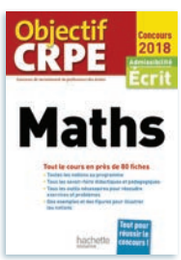

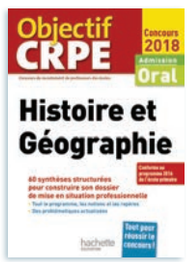

Pour s'entraîner

Des QCM pour se tester

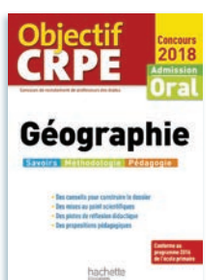

Les Annales

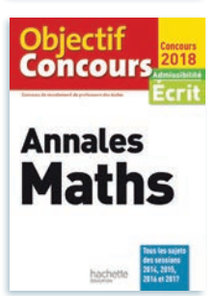

hachette ÉDUCATION

www.concours.hachette-education.com

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ

AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO**

GMF 1ER ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

TBWA\PARIS

GMF

ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1er assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».
**Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1ère cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.